

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Caisse d'Allocations Familiales
du Haut-Rhin

Le mot du Directeur

Pour la Caf du Haut-Rhin, l'année 2024, deuxième année de mise en œuvre de la Convention d'Objectifs 2023-2027, aura permis de renouer avec la performance à travers une amélioration sensible de ses résultats pour l'ensemble de ses missions, le versement des prestations légales, la relation de service, l'Action sociale individuelle et collective, la maîtrise des risques, les activités supports. Cette tendance qui était déjà visible en 2023 s'est confirmée et consolidée en 2024, si bien, que la Caisse Nationale des Allocations Familiales a acté la sortie de la Caf du Haut-Rhin du dispositif des Caf à Fort enjeux au 1er janvier 2025. Notre Caf était dans ce dispositif spécifique depuis plus de dix ans.

La Caf du Haut-Rhin est désormais en mesure d'écrire une nouvelle page de son histoire en tournant résolument son action vers l'amélioration du service public à destination des allocataires et des partenaires et vers de nouveaux développements. C'est ainsi que tout au long de l'année 2024, un travail de fond autour des enjeux et perspective menés dans les différents services a permis de finaliser un Plan de Développement Local (PDL), intitulé « 2027 Ensemble », qui constitue la feuille de route opérationnelle de l'Organisme pour cinq années et le complément pratique et opérationnel permettant d'atteindre les objectifs du Contrat Pluri-Annuel D'Objectif et de Gestion signé avec la caisse Nationale.

Appuyé sur un travail approfondi, sur les bilans des périodes contractuelles précédentes, sur une analyse de nos forces et de nos faiblesses et ancré sur un ensemble de valeurs inhérentes au service public et à la branche famille, quatre axes de développement ont été identifiés, autour de 32 objectifs opérationnels et un plan d'actions détaillé.

A travers ce rapport d'activité, je tiens à saluer le travail et l'engagement de l'ensemble des équipes de la Caf du Haut-Rhin qui ont permis l'atteinte de ces résultats, qui ont su construire un nouveau projet tout en faisant face au quotidien, qui ont à cœur de faire progresser le service public de la famille dans notre département, et qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour exercer leurs missions dans un contexte marqué par la complexité et les difficultés sociétales. Je tiens à remercier très sincèrement collectivement et individuellement l'ensemble des cadres et agents de la Caf 68.

L'année écoulée aura aussi vu un renforcement de nos relations partenariales sur le champ de l'Action sociale mais aussi sur celui des prestations légales et de l'accès au droit à travers un renforcement de l'unité partenariat, à travers le déploiement du Schéma Alsacien de Service aux Familles (SASF) et par l'organisation ou la participation à de nombreux événements qui sont retracés dans ce rapport d'activité. Les résultats engrangés et les développements portés dans le domaine de l'Action sociale ont été possibles grâce au soutien sans faille de notre Conseil d'Administration et à la forte implication du président du Conseil d'Administration, Luc Chervy, et des vice-présidents. Le Conseil d'Administration a su accompagner les évolutions tout en assurant une représentation de proximité fort appréciée de nos partenaires.

J'ai également pu m'appuyer sur une équipe de direction solidaire et très engagée qui a été renforcée en 2024 avec l'arrivée d'une nouvelle sous-directrice en charge des ressources en la personne de Marjorie Florenson-Willer.

Lionel Koenig
Directeur de la Caf du Haut-Rhin

Sommaire

Le mot du Directeur	3
Temps forts	5
Chiffres clés	12
Axe 1	13
Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie	
Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance	14
Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants	19
Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes	22
Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence	23
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles	28
Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires	31
Gros plan sur le Partenariat	34
Axe 2	36
Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations	
Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services	37
Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source	39
Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale	41
Axe 3	43
Mobiliser tous les leviers de performance de la Branche et accompagner les transformations	
Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux	44
Gros plan sur le Schéma Alsacien des Services aux Familles (SASF)	48
Assurer un pilotage efficient des ressources de la Branche et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau	51
Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information	56
Soutenir l'innovation pour concevoir et co-construire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers	53
Les instances de gouvernance	59
Dico Caf	67

Temps forts

Janvier 2024

Juillet 2024

Installation du Comité alsacien des Services aux familles et du nouveau Comité départemental des Services aux Familles

Le premier Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) s'est réuni le mardi 16 Juillet sous la Présidence de Monsieur Emmanuel GIROD, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) du Haut-Rhin et les Vice-Présidences de Patricia BOHN, Elue de la CEA, Josiane MEHLEN, Maire de Morschwiller-le-Bas, Vice-Présidente de Mulhouse Alsace Agglomération, Luc CHERVY, Président du Conseil d'Administration de la Caf du Haut-Rhin.

Cette instance décline les orientations prises par le Comité Alsacien de services aux Familles, pour le département du Haut-Rhin sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale et notamment :

- Le développement et le maintien des services aux familles
- L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier
- L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité
- L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux
- La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

Le Cdsf du Haut-Rhin se compose de chacun des membres du Casf dont l'action intervient sur le territoire du Haut-Rhin. Il est mis en place par le secrétariat général du Comité assuré par Jane-Aline BRIE, Sous-Directrice de la Caf en charge de l'Action Sociale et se réunira à minima une fois par an.

Cette première séance a permis de valider les modalités de fonctionnement du Casf et des comités thématiques et de faire un point sur les actualités en matière de petite enfance.



Temps forts

Janvier 2024 Voeux et galettes

La tournée des services, le partage et la convivialité autour de la traditionnelle Galette des rois est un moment important pour la Direction et les équipes. L'occasion de se retrouver de renforcer la cohésion des équipes et de rappeler les enjeux de solidarité de nos missions.



Février 2024 La Caf participe au Conseil Départemental des Personnes Accompagnées du Haut-Rhin (CDPA)

Cette journée a réuni vingt-deux personnes dont onze personnes accompagnées par les associations et collectivités du territoire.

Cette rencontre a été l'occasion de dresser un état des lieux des difficultés et des besoins perçus à la fois par les personnes directement concernées et par les professionnels qui les accompagnent, sur un certain nombre de thématiques. Les échanges de la journée ont permis également de partager les connaissances de chacun, professionnel et personne accompagnée, sur les solutions/services locaux connus pour répondre à ces besoins.

Enfin, à partir de leurs attentes, les personnes accompagnées et les professionnels ont formulé un certain nombre de propositions sur les thématiques : hébergement, logement, accompagnement, accès aux soins et à la mobilité.

Temps forts

Mars 2024 Séminaire Démarche Qualité Intégrée

Le séminaire DQI du 19 mars a été l'occasion pour les membres du Codirel et les pilotes de processus, d'échanger autour de cette démarche importante de façon ludique et intéressante. Cette journée enrichissante et très instructive a été approuvée par tous !

Anne-Flore DESREUMAUX et à Emilie DUFAURE du Centre de Ressources de Dijon ont accepté de participer à cette journée et de partager leur expérience et leurs conseils.



Avril 2024 Lancement de la campagne de renouvellement des CTG

Des réunions de lancement de renouvellement des Conventions Territoriales Globales (CTG) ont été organisées par le département Action Sociale avec les collectivités (Elus, Directeurs des Services, Chargés de coopération) en présence de la Direction et du Président du Conseil d'Administration, dans les locaux de la Caf.

Etaient concernés les territoires de Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération le Mercredi 10 Avril et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Communauté de Communes de Ribeauvillé le Lundi 15 Avril 2024.

Ces riches moments d'échanges ont permis de rassembler les partenaires et les équipes (participation des Chargés de Conseil et Développement, des Travailleurs Sociaux, ainsi que l'encadrement du département Prestations) et de rappeler l'importance des CTG dans chaque territoire.

Temps forts

Mai 2024

La Caf participe au Roadshow «mes tips santé» organisé par la CPAM

Les équipes de la Caf du Haut-Rhin étaient présentes le mercredi 29 mai de 10h à 18h pour l'opération nationale de la CPAM, Roadshow, mes tips santé. L'occasion d'échanger avec de nombreux jeunes sur les aides mobilisables pour les 16 à 25 ans.

Installés au Champs-de-Mars, le camion et les stands avaient pour cible les jeunes de 16 à 25 ans. Ce dispositif qui vient de la Caisse nationale d'Assurance Maladie et qui tourne dans toute la France est accueilli à Colmar pour la première fois avec les partenaires : Argile, Pôle APSA, la Caf du Haut-Rhin et la Ligue contre le cancer, la CPAM.



Mai à vélo

A l'occasion de mai à vélo, les agents de la Caf du Haut-Rhin ont explosé tous les compteurs avec plus de 10 000 km parcourus. C'est une deuxième place, amplement méritée dans le classement national des Caf. A ce titre, la Caf du Haut-Rhin a reçu le grand prix Cnaf de 1 000 euros pour le podium des Caf. Durant l'été, les participants ont été sollicités par questionnaire pour savoir comment utiliser au mieux ce prix. Le choix s'est tourné vers l'achat d'un vélo à assistance électrique au bénéfice de tous les agents pour leurs déplacements professionnels, mais aussi leurs déplacements personnels le week-end.

Temps forts

Juin 2024

Fin des travaux de la plateforme téléphonique et Aripa

Les espaces de travail des agents de la Pfs et de l'Aripa ont été rénovés et réaménagés. Les services RH, informatique et la PFS ont déménagé au 3ème étage. Le service ARIPA a été réuni au 2ème étage. Le coût des aménagements et de l'installation des équipes au 2ème et au 3ème étages s'élève à 425 000 euros. Ces opérations ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents de la Pfs et de l'Aripa, notamment grâce à un meilleur confort acoustique, de la lumière naturelle pour tous et des bureaux assis-debout. Des groupes de travail ont été menés avec les utilisateurs pour le choix du mobilier, des coloris et des matières.



25 juin 2024

Très belle plateforme bravo !

[Répondre](#)

Je n'aime plus

25 juin 2024

Bienvenue à la PFS au 3ème étage ! Vo

Vous avez un bel environnement de travail :-)

[Répondre](#)

Je n'aime plus



La Caf du Haut-Rhin participe au Forum jeunes Majeurs

Mercredi 19 juin 2024 à l'Hôtel d'Alsace (CeA) à Colmar, a eu lieu le Forum jeunes à destination des 16-21 ans confiés à l'ASE mais aussi des professionnels qui les accompagnent. L'occasion pour les équipes des prestations et de l'action sociale, de rencontrer ces jeunes et de répondre aux différentes questions qu'ils se posent.

Environ 20 jeunes se sont présentés au stand et leurs demandes concernaient principalement le BAFA, les aides au logement, la PAJE, le RSA majoré et la Prime d'Activité. Environ 10 partenaires sont venus également à notre rencontre (éducateurs spécialisés, assistants familiaux, travailleurs sociaux, psychologues, etc.).

Temps forts

Septembre 2024 (et juin 2024) Matinales d'informations pour les bailleurs

La Caf a participé à deux matinales d'informations pour les bailleurs, l'une organisée par l'ADPI samedi 15 juin 2024 à Colmar et la seconde organisée par la direction Habitat de Saint Louis Agglomération, samedi 21 septembre 2024 à Blotzheim. Ces matinales s'adressaient aux propriétaires bailleurs et aux investisseurs privés.

Ils ont pu s'informer sur les aides pour louer, rénover un logement, valoriser leur patrimoine et le faire fructifier en toute sécurité.

Ils ont également pu bénéficier de conseils personnalisés, neutres et gratuits pour réussir leur investissement immobilier et le sécuriser.

L'occasion pour la Caf de présenter les aides au logement, la sécurisation du paiement des loyers avec le versement direct, la procédure en cas d'impayés de loyer, les fonctionnalités de l'espace bailleur ainsi que les actions des Caf en matière de lutte contre la non-décence des logements.

Les autres partenaires présents étaient : France Rénov, Action Logement, ADIL 68, Appuis Loge, CeA, Cercle des propriétaires, FNAIM, Iméos/Aléos



Octobre 2024 La Caf du Haut-Rhin participe aux forums de lutte contre la précarité étudiante

La Caf du Haut-Rhin a participé à deux forums solidaires organisés par le Service de Santé des Étudiants et le Service Social de l'Université de Haute-Alsace - UHA et du Crous de Strasbourg sur les campus de Mulhouse et Colmar.

Au stand Caf, nous avons renseigné de nombreux jeunes et proposé un jeu de questions/réponses qui a suscité un grand engouement. Ce jeu, conçu spécialement pour l'occasion en interne, a permis d'aborder des sujets comme le logement, le BAFA et la prime d'activité de manière ludique et engageante.

Temps forts

Novembre 2024 Rencontre départementale de l'Animation de la Vie Sociale

La rencontre annuelle des structures de l'Animation de la Vie Sociale s'est déroulée le 14 novembre 2024 au Centre social Pax à Mulhouse.

Au programme de cette journée :

- Actualités de la branche famille (orientations de la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf 2023-2027 – Le Schéma Alsacien des Services aux Familles 2024 – 2029)
- Appel à projets 2025 de la Caf 68
- Accès aux droits (programme de formations proposées aux partenaires pour leur permettre d'accompagner les usagers dans le cadre de la facilitation numérique et administrative)
- Laïcité et valeurs de la République
- Présentation de l'observatoire SENACS par Alexis GRUYER – Coordinateur SENACS de la Cnaf
- Saisie collective des données SENACS



Décembre 2024 Rencontre partenaires du dispositif AGIR

En décembre le département Prestations et relation de service est allé à la rencontre de ses partenaires APPUIS, ADOMA et ACCES, qui font partie du dispositif AGIR. Les travailleurs sociaux de ces organismes œuvrent au quotidien pour accueillir et accompagner le public réfugié du Haut-Rhin, facilitant ainsi leur accès aux droits, notamment ceux de la Caf et d'autres services.

L'utilisation du site Caf.fr, mettant en lumière la richesse de ses contenus et l'obtention d'un NIR provisoire a été présentée. La conseillère précarité et handicap, a rappelé le fonctionnement et les bonnes pratiques des Boîtes Aux Lettres Partagées (logement, réfugié, précarité), répondant également aux diverses questions des partenaires.

Les échanges ont été nombreux et enrichissants, avec une participation active de tous.



Chiffres clés

Le département du Haut-Rhin

Le département du Haut-Rhin fait partie des 10 départements de la région Grand-Est. Le Haut-Rhin compte 767 842 habitants (statistiques Insee 2020) pour 366 communes dont 12 communes de plus de 10 000 habitants, 25 communes de plus de 5 000 habitants et deux communes de plus de 25 000 habitants (Mulhouse et Colmar).

La superficie est de 3 525,17 km². La densité est assez forte avec une moyenne de 217,8 habitants au km² (moyenne en métropole : 120 habitants au km²).

Au 4ème trimestre 2024, le taux de chômage localisé est de 7 % pour le Haut-Rhin : inférieur au Grand'Est (7,1 %) ainsi qu'à la moyenne de la France métropolitaine (7,3%) (source Insee).

Le nombre de foyers allocataires a légèrement baissé de - 0,3 %. Soit 126 454 foyers allocataires en 2024 contre 126 898 en 2023.

La population couverte par les prestations au 30 juin 2024 est de 316 713 personnes, soit 41 % de la population totale du département.

Les enfants à charge au sens des prestations familiales sont au nombre de 138 159 soit une baisse de 1 %.

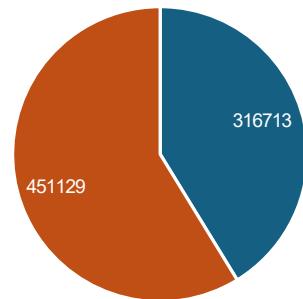
Une diminution des bénéficiaires se ressent également au niveau de plusieurs prestations :

- bénéficiaires des aides au logement : - 0,6 % (baisse identique au niveau national)
- bénéficiaires de la prime d'activité : - 3,3 % (contre - 2,8 % au niveau national)

Une augmentation est effective pour les bénéficiaires :

- de l'allocation adulte handicapé : + 4,7 % (+ 5 % au niveau national)
- bénéficiaires du Rsa : + 1,9 % (contre une baisse sur le plan national de - 1,4 %)

Proportion de la population du département couverte par les aides de la Caf



■ Population couverte ■ Population non couverte

dont 138 159 enfants

Au total 126 454 allocataires

Au total 896 006 196 euros versés
dont 88 959 877 euros
au titre de l'Action sociale



■ Versés au titre des Prestations légales ■ Versés au titre de l'Action sociale



AXE 1 : DÉVELOPPER DES SERVICES ATTENTIONNÉS TOUT AU LONG DES PARCOURS DE VIE

Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaire pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles



Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance.

La Caf du Haut-Rhin accompagne techniquement et soutient financièrement les établissements et services d'accueil de la petite enfance

La Caf du Haut-Rhin a poursuivi son accompagnement des partenaires pour accroître l'offre d'accueil du jeune enfant en maintenant un principe de mixité sociale.

Le taux de couverture départemental est de 53,6 % en 2022, en progression mais demeurant inférieur à la moyenne nationale. Cet indicateur reflète le nombre de places proposées au sein des modes d'accueil formels pour 100 enfants de moins de 3 ans (accueil individuel chez une assistante maternelle, accueil collectif en établissement d'accueil du jeune enfant, école maternelle, salarié à domicile).

Au-delà de l'accroissement du nombre de places d'accueil, nous poursuivons le soutien à la qualité de l'accueil du jeune enfant en finançant des actions innovantes ou encore en favorisant l'accès de jeunes enfants porteurs de handicap dans les structures collectives.

L'accueil collectif

126 crèches sont bénéficiaires de la prestation de service unique (PSU) soit 4 646 places, pour un montant de 32 545 691 euros.

Avec l'accompagnement de la Caf en 2024, 67 places PSU ont pu être créées, toutefois 31 places ont été par ailleurs fermées.

Par ailleurs 68 micro-crèches représentant 773 places

fonctionnent via le versement de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) directement aux parents.

Au total en 2024, la Caf dénombre 5 419 places d'accueil collectif du jeune enfant dans le Haut-Rhin.

Crèches à vocation d'insertion professionnelle dites « Crèches Avip » :

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont une double mission :

- Réserver une place en crèche de jeunes enfants (zéro à trois ans) de parents sans emploi
- Les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent de familles monoparentale, dont l'enfant est âgé entre zéro et trois ans.

En 2024, en lien avec France Travail et la CeA, la Caf du Haut-Rhin a lancé un appel à projet départemental pour déployer le dispositif sur l'ensemble du Haut-Rhin. Le dispositif a ainsi pris son essor, avec sept nouvelles crèches labellisées, portant le nombre total à 17 crèches Avip sur le Haut-Rhin représentant 31 places.



Aménagement extérieur du Multi-accueil de Soultzbach les Bains



L'accueil individuel

En 2024, 5 216 familles (4 542 couples avec enfants à charge et 674 parents seuls) bénéficient du complément mode de garde (CMG) car ils ont recours à une assistante maternelle et 1 291 familles (1 263 couples et 28 parents seuls) bénéficient du CMG pour les gardes d'enfants à domicile.

En décembre 2024, le Haut Rhin compte 2 818 assistantes maternelles agréées, dont 2 071 en activité.

Les assistantes maternelles doivent renseigner sur le site monenfant.fr les informations relatives à leur identité, leurs coordonnées et les disponibilités d'accueil, afin d'améliorer l'information des familles. 2 066

assistants maternels étaient référencés sur le site à décembre 2024, soit 99,7 % des Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s en activité.

Afin de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de compenser le coût de l'achat du matériel de puériculture nécessaire à l'accueil du jeune enfant, la Caf du Haut-Rhin verse une prime d'installation pour les assistantes maternelles agréées pour la première fois.

100 200 euros ont été versés pour 84 aides

Journée Départementale des Assistantes Maternelles du Haut-Rhin sur le thème, «Reconnecter l'enfant à la nature » au Lycée agricole de Rouffach

Une occasion pour les 300 assistantes maternelles présentes de se retrouver, d'échanger, de se former en rencontrant des collègues d'autres horizons géographiques.

“ Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement”. C'est le principe de la Charte Nationale D'accueil Du Jeune Enfant.

De nombreuses études renforcées par des observations au sein de lieux d'accueil de la petite enfance confirment le besoin des enfants d'être au contact réel avec la nature dès le plus jeune âge.

Partants de ce constat, les Relais Petite Enfance du Haut-Rhin, la Caf du Haut-Rhin, la Collectivité Européenne d'Alsace et Le Moulin Nature de Lutterbach ont coorganisé la 5ème journée départementale des Assistantes Maternelles avec l'objectif de « Reconnecter l'enfant à la nature ».

Gillan Cante, originaire du Canada, conférencière à cette journée, est venue expliquer les bienfaits de la nature sur le développement du jeune enfant.

Les assistantes maternelles ont pu participer à une sélection d'ateliers pédagogiques riches et inspirants qui ont ponctué cette journée, mettant les assistantes maternelles en situation pratique.



Ateliers et conférences lors de la Journée des Assistantes maternelles le 8 octobre 2024

Le développement des Maisons d'assistants maternels (Mam)

32 Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s dans le Haut-Rhin (contre 30 en 2023) offrent 479 places d'accueil permettant à 111 assistants maternels de travailler à plusieurs avec un projet pédagogique commun dans un lieu dédié à la petite enfance.

Ces lieux d'accueil regroupent deux à quatre professionnels qui peuvent accueillir jusqu'à quatre enfants chacun (cinq avec dérogation), dans un local garantissant leur sécurité et leur santé. Les MAM accueillent vingt enfants maximum.

Les relais petite enfance (Rpe)

La Caf du Haut-Rhin soutient aussi 35 Relais petite enfance (RPE) couvrant la quasi totalité du territoire haut-rhinois

La Caf 68 coanime des réunions mensuelles avec les services de Protection maternelle et infantile (PMI) à destination des porteurs de projets de Mam, avec un support d'information commun pour accompagner au mieux les nouveaux projets. Des entretiens individuels sont ensuite proposés ainsi que des visites sur site

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute.

Le Laep est souvent un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il le prépare à la séparation avec son parent, facilitant ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le relais petite enfance est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

160 205,13 euros ont été versés au titre de l'action sociale pour 19 LAEP dans le département du Haut-Rhin.

Deuxième journée départementale des Lieux d'Accueil Enfants 27 juin 2024

La Caf du Haut-Rhin a organisé la deuxième journée départementale des Lieux d'Accueil Enfants avec le concours de l'école Supérieure de Praxis Sociale de Mulhouse.

Après une première journée organisée en juin 2019, cette seconde édition avait pour objectifs de :

- Permettre une meilleure connaissance des Laep par les partenaires.
- Favoriser la rencontre et l'échange entre les accueillants et gestionnaires de Laep et les autres acteurs du domaine de la petite enfance et de la parentalité.
- Susciter la création de nouveaux Laep dans le département.

Cette journée a réuni 139 participants d'horizons variés : salariés de la Caf, accueillants et gestionnaires de Laep, travailleurs médico-sociaux, élus... pour échanger autour de la thématique : « Les Laep au carrefour des politiques de soutien à la parentalité et de la petite enfance ».

Au programme :

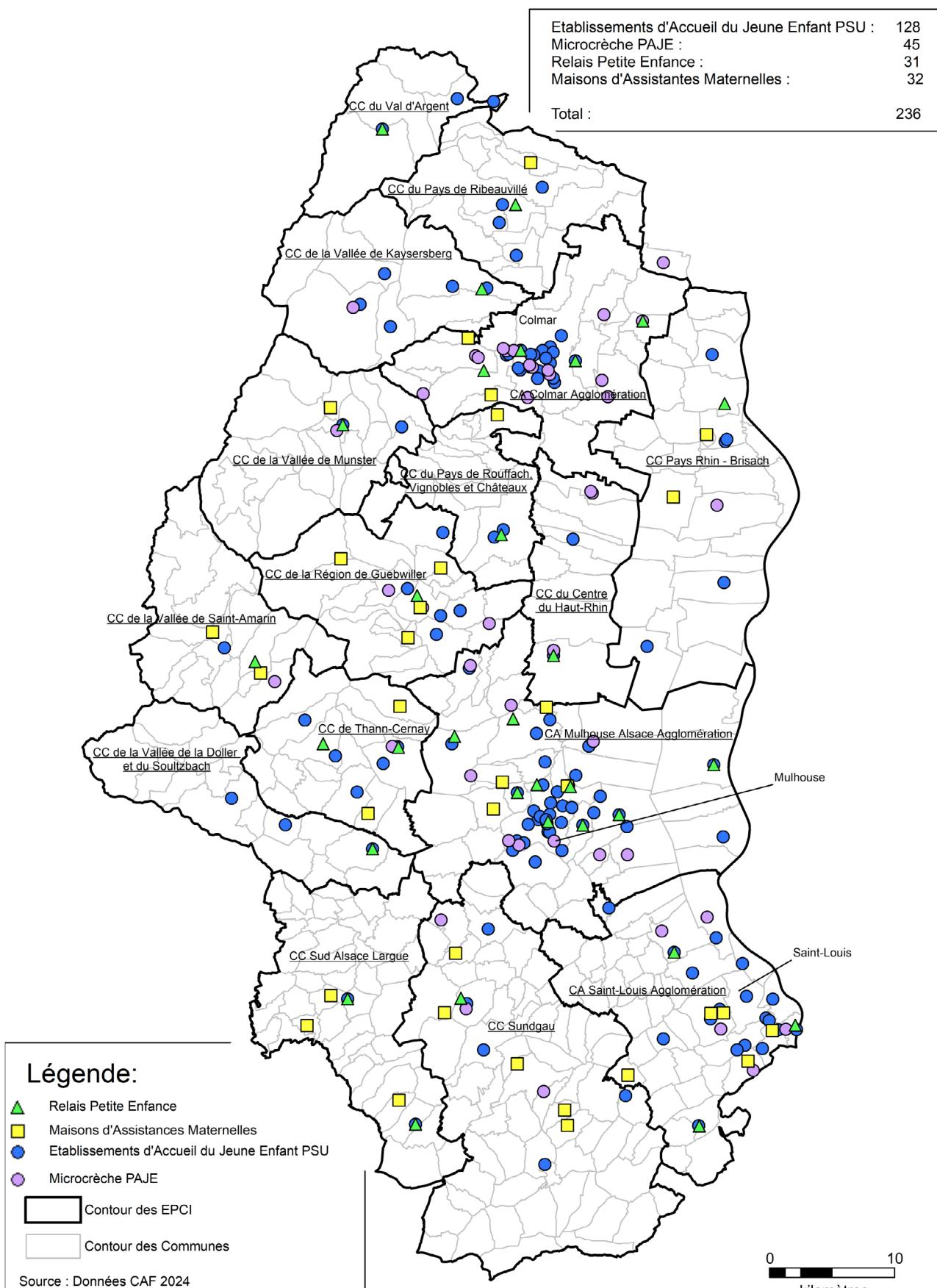
- deux conférences en matinée pour délivrer de l'information, rappeler les fondamentaux des Laep et créer un moment de dialogue et de débat : « Le lien social au cœur des Laep » par Marie-Nicole RUBIOT, psychologue clinicienne et « Le rôle du père dans le développement de l'enfant » par Sébastien DUPONT, docteur en psychologue et thérapeute familiale.
- trois tables rondes l'après-midi avec l'intervention de partenaires locaux pour apporter un éclairage professionnel et politique sur le sujet et susciter le dialogue et l'échange avec les participants

Tout au long de la journée, les 18 Laep conventionnés du département ont proposé des stands d'informations de manière créative et originale.



Forum des Lieux d'Accueil enfants / parents du Haut-Rhin

Carte des EAJE et des structures petite enfance



Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extra-scolaire pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants.

Le temps libre des enfants

La Caf soutient le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), qui assurent l'accueil collectif des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire.

Pour le département du Haut-Rhin nous dénombrons :

- 39 Alsh Accueil jeune
- 197 Alsh Extrascolaire
- 318 Alsh Périscolaire

7 289 888 euros leur ont été versés au titre des droits 2024

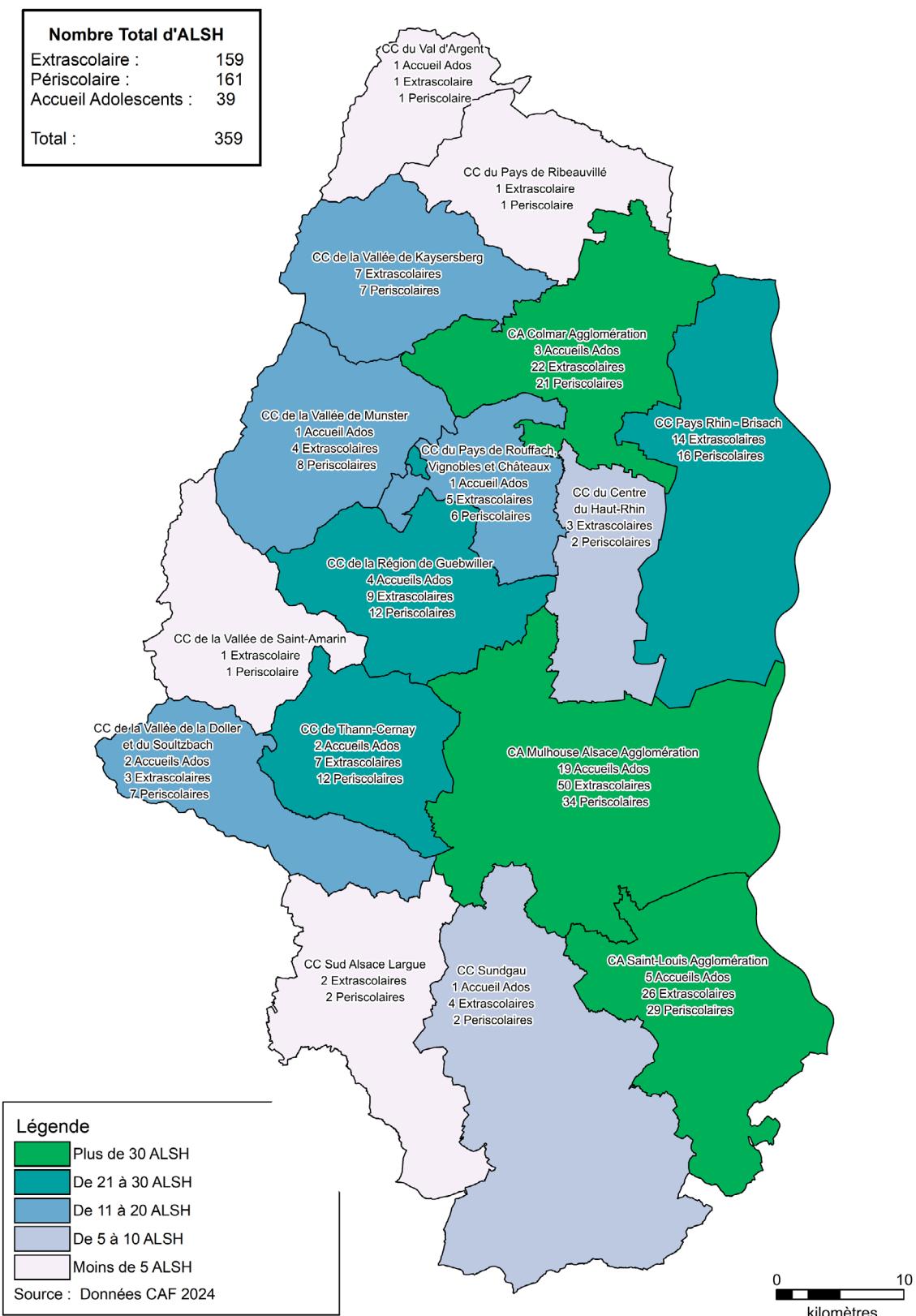
La Caf du Haut-Rhin finance aussi des aides aux loisirs pour les enfants de plus de 2 à 17 ans révolus, sous condition de ressources des familles, ce qui leur ouvre les portes des Alsh le mercredi et les vacances scolaires, des colonies ou camps de vacances.

Début 2024, 21 340 familles bénéficiaires potentielles (43 251 enfants) ont été destinataires des notifications de droits pour la nouvelle campagne Vacances.

- 4 874 enfants ont bénéficié des aides aux temps libres « Alsh » pour un montant de 700 368 euros
- 464 enfants ont bénéficié des aides aux temps libres « séjour » pour un montant de 78 078 euros

Montant total des aides aux loisirs versées : 778 446 euros

Carte des ALSH par EPCI



Les pôles ressource handicap et le droit au répit

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique dans les établissements et lieux d'accueil collectif est un droit fondamental. Pour faciliter l'inclusion de ces enfants, la Caf du Haut-Rhin soutient deux pôles ressources handicap à hauteur de 66 000 euros

Le Centre de ressources « Enfance Plurielle » agit auprès des professionnels des EAJE, des accueils collectifs, des services jeunesse pour promouvoir, faciliter et développer l'accès à l'inclusion des enfants à besoins particuliers de 0 à 18 ans en accueil collectif de droit commun (Eaje, Alsh).

Il assure une mission de sensibilisation, d'accompagnement, un appui technique et une expertise auprès des lieux d'accueil pour les professionnels accueillant des enfants en situation de handicap.

- Six EAJE (18 professionnels et huit enfants) ont bénéficié d'informations sur le regard extérieur pour le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement, soutien à l'accompagnement parental, conseils éducatifs et recherche de formations.

Guichet unique (en 2024, 184 sollicitations pour le département du Haut-Rhin) : Accueil téléphonique et mails, écoute, recueil et recensement des demandes, information adaptée. Prise en compte ou orientations vers d'autres dispositifs. Présentations des actions.

Accompagnement direct de parents. En 2024, 45 personnes accompagnées (cela touche 63 enfants dont 19 bénéficient d'un suivi spécialisé), dont 19 nouvelles demandes, 16 accompagnements démarrés), reconnaissance MDPH (ou démarches en cours) habitant sur le territoire alsacien, soutien et accompagnement à domicile et / ou au service, en individuel et en collectif.

Soutien aux professionnels : appui technique (57 dans le Haut-Rhin pour 125 professionnels), sensibilisation (16 dans le Haut-Rhin qui touchent 200 professionnels), soutien par la pratique (107 professionnels, 145 familles dont 133 mères, 18 pères et 109 enfants)

Appel à candidatures pour le déploiement d'un pôle ressources handicap 68

Dans un contexte d'augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers dans les structures d'accueil de droit commun, la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Mutualité Sociale Agricole, l'État, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé ont souhaité renforcer les actions existantes. A été ainsi lancé un appel à candidature en 2024 pour la constitution d'un Pôle Ressources Handicap à l'échelle du département du Haut-Rhin qui vise à informer et accompagner les professionnels d'accueil (hors temps scolaire) des 0 – 17 ans (jusqu'à la majorité). L'objectif est de faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers (handicap avéré ou supposé) au sein des structures d'accueil de droit commun, avec un champ d'action élargi et des moyens renforcés.

La Caf soutient également fortement un dispositif de **droit au répit** via une aide à domicile à destination des familles ayant à charge un enfant porteur de handicap. L'intervention d'une Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) à domicile permet aux parents de se ménager des moments de répit le temps de faire quelques courses, une activité

sportive, des démarches administratives ou personnelles ou, simplement de passer du temps seul(e) ou avec les autres enfants de la fratrie.

Le montant versé au titre de 2024 à Adomaide s'élève à 120 000 euros

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes.

Le soutien aux jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

La Prestation de service jeunes (Ps jeunes) a vu le jour en 2020 pour soutenir des postes d'animateurs qualifiés, engagés sur les territoires. Elle soutient des projets innovants adaptés aux aspirations des jeunes et permet de faire évoluer l'offre existante.

Sac Ados

Le dispositif Sac Ados soutenu par la Caf permet d'encourager les projets des jeunes par les jeunes, de favoriser leur parcours vers l'autonomie, leur mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences. Le développement d'un dispositif territorial d'aide au départ autonome répond également à des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de qualification et de mise en réseau des structures jeunesse du territoire.

Un réseau de « Promeneurs du Net » dans le Haut-Rhin

22 professionnels de la jeunesse sont mobilisés pour répondre aux interrogations des jeunes de 11 à 25 ans sur les réseaux sociaux via le dispositif Promeneurs du Net.

Un point d'accueil écoute jeunes (Paej)

Les Paej offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et accueillent les parents de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous. Jeunes ou parents y trouvent un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé au sens large :

Accompagner le financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

La Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin encourage la formation au Bafa. Elle attribue une aide sans condition de ressources qui s'élève à 200 euros pour le 1er stage (300 euros pour les stages résidentiels) et 100 euros le troisième stage (200 euros si stage résidentiel) – à cela s'ajoute l'aide nationale de 200 euros (pour les jeunes inscrits à la session d'approfondissement centrée sur la petite enfance).

925 formations au Bafa ont été soutenues localement pour un montant total de : 228 613 euros

En 2024, trois nouveaux agréments ont été validés portant leur nombre total à 22 sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

Droits PS Jeune versés : 587 186 euros

Concrètement, le Sac Ados est un pack d'outils clé en main, conçu par Vacances Ouvertes pour accompagner les 16-25 ans dans leur projet vacances.

Budget consacré pour 50 sacs : 25 240 euros

Il permet d'écouter, d'informer, d'accompagner, de conseiller et de prévenir les jeunes grâce à une présence sur le web jamais en surveillant, mais bien en créant du lien.

Budget consacré : 22 000 euros

mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

Dans le Haut-Rhin un Paej est porté par l'association Sepia.

Montant attribué : 115 000 euros

Participation au forum « jeunes » organisé par la CeA à destination des 16-21 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) mais aussi des professionnels qui les accompagnent. (cf page 26)



Une équipe motivée et dynamique pour accueillir les jeunes et les partenaires !

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

La Caf favorise la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale en :

- Accompagnant les parents tout au long de la vie de l'enfant et l'adolescent grâce à une offre de services et d'informations.
- Soutenant les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents.
- Accompagnant et prévenant les ruptures familiales.

L'accompagnement des familles par les travailleurs sociaux de la Caf

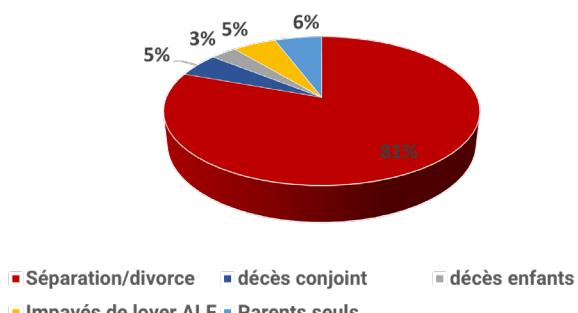
L'offre de travail social comprend diverses missions visant à soutenir les familles dans leur vie quotidienne. Il s'agit d'accompagner de manière globale les familles à la suite à d'événements de vie. Cela peut inclure l'aide à l'accès aux prestations sociales, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'orientation vers des partenaires mais aussi le soutien financier. Les travailleurs sociaux de la Caf sont là pour écouter, conseiller et orienter les allocataires vers les services appropriés et, le cas échéant, pour répondre à leurs besoins ». Pour faciliter l'accès à cet accompagnement, les travailleurs sociaux vont au-devant des familles. Lorsqu'un événement de vie faisant partie des offres de services est déclaré par l'allocataire, une mise à disposition est automatiquement envoyée à l'allocataire. L'accompagnement peut se faire en un ou plusieurs rendez-vous en fonction de la situation sociale de la famille et de son niveau d'autonomie. Les entretiens peuvent se faire par téléphone, dans un accueil ou en permanences extérieures chez des partenaires. Des visites à domicile sont également possibles.

L'accompagnement social des travailleurs sociaux de la Caf s'articule autour des situations relevant des offres de services de la branche Famille :

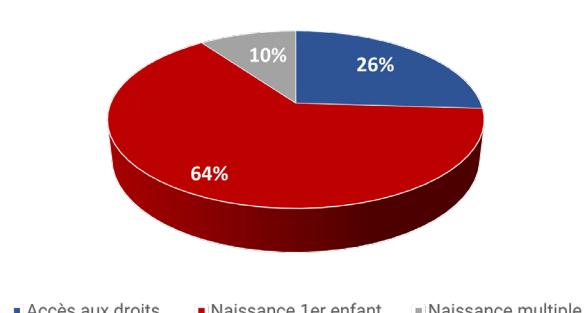
- La séparation : toute personne concernée par une situation de séparation avec enfant à charge,
- Le décès d'un parent ou d'un enfant : allocataire avec enfant à charge au sens des prestations familiales touché par le décès de l'autre parent ou d'un enfant de moins de 20 ans,
- L'impayé de loyer : allocataire avec enfant à charge au sens des prestations familiales et bénéficiaire d'Aide au logement familial (Alf),

- Les parents seuls : allocataire âgé de 18 à 24 ans concerné par une situation de monoparentalité.
- Les travailleurs sociaux ont également participé en collaboration avec les Ccd (Chargés de conseil et de développement) aux comités techniques des conventions territoriales globales avec les communes de leur secteur apportant ainsi une expertise du terrain et des rencontres partenariales.

2024 : Interventions par offre de travail social sociale



2024 : Interventions offres locales de travail social



Réunions d'information 1ère naissance

Parce que l'arrivée d'un enfant est un événement pour toutes les familles, les travailleurs sociaux de la Caf en partenariat avec la CEA (sages femmes PMI), la CPAM et les Relais Petite Enfance du territoire, proposent aux familles des réunions d'information sur l'arrivée d'un bébé et les droits et démarches à réaliser. Ces séances sont proposées aux futurs parents et se déroulent sur le territoire de la M2A.

Hors M2A, les travailleurs sociaux participent aux Cafés des parents :

- Communauté de communes Région de Guebwiller
- Communauté de communes Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg
- Vallée de Munster
- Vallée de la Doller et Thann/Cernay
- Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach
- Communauté de communes du Sundgau et Communauté de communes Sud Alsace Largue
- Colmar
- Saint Louis Agglomération



Réunions d'information 1^{ère} naissance



802 invitations



193 allocataires présents



11 séances de janvier à décembre



18 allocataires par séance en moyenne



Taux de retour : 24 %

Dans le cadre de la mission de l'offre globale de service "aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale", les aides financières individuelles sont clairement identifiées comme un mode d'intervention central de l'action sociale en direction des familles fragilisées. Ces aides aux familles sont destinées à améliorer les conditions de vie des familles confrontées à des événements difficiles, durables ou passagers.

Les aides au projet familial participent à la mise en œuvre des parcours spécifiques en lien avec les partenaires et constituent une modalité d'intervention au service d'un projet individuel ou collectif, personnel ou familial. Ces aides doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet développé par la famille.

322 aides sur projet familial pour un montant total de 363 031 euros

Le forum de la séparation 2024 "se séparer, divorcer, un forum pour s'informer"

Le Caf du Haut-Rhin a participé au forum de la séparation en juin 2024.

Projet de séparation ou séparation en cours : ce forum est ouvert aux familles et aux professionnels afin d'obtenir des informations ou réponses aux questions qui se posent dans ces situations de changements importants : les différentes procédures de séparation, la place de l'enfant et adolescent dans la séparation, les conséquences matérielles et financières qui en découlent.

Sous forme d'une table ronde et au travers du déroulé de différents scénarios de séparation, des intervenants de différentes instances et associations ont apporté des informations.

Ce forum est porté par l'ASFMR et y sont engagés et y participent en partenariat : les centres de médiation ASFMR et Orée, la maison des ados, Thémis, les espaces rencontres "pas à pas" et "la petite ourse", Solidarité Femmes68, Centre Information Droits des Femmes et Familles, Sos papa et la Caf du Haut-Rhin.



L'aide à domicile

L'aide à domicile est une intervention sociale temporaire et préventive, destinée à aider des familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles.

Ce soutien est assuré dans le Haut-Rhin par deux associations : ADOMAIDE et l'ADMR avec lesquelles la Caf a conventionné.

Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Les actions du Reaap offrent aux parents la possibilité d'échanger sur leur rôle éducatif et de faire part de leurs questionnements. Les actions proposées, qui s'appuient sur les compétences des parents et valorisent leur rôle, peuvent être variées : soirées-débats, groupes d'échanges ou Cafés de parents, activités parents-enfants, entretiens individualisés...

L'Action de la branche Famille en matière de soutien à la parentalité se caractérise par une approche préventive et universaliste. Les priorités de la Caf du Haut-Rhin répondent aux enjeux de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 (COG) signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'Etat, à savoir : « Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ». Le développement des actions de soutien à la parentalité s'inscrit dans les priorités du Schéma alsacien de service aux familles. Les Conventions territoriales globales, signées entre la Caf du Haut-Rhin et les collectivités, participent pleinement au développement des actions et services de soutien à la parentalité

dans notre département.

Les actions proposées dans le cadre du Réseau Parents 68 offrent aux parents la possibilité d'échanger sur leur rôle éducatif et de faire part de leurs questionnements selon deux modalités d'intervention collectives :

- Actions collectives d'échanges et d'entraides entre parents,
- Activités et ateliers partagés "parents-enfants".

En 2024, ce sont 184 actions qui ont été portées par 55 structures haut-rhinoises. Ces actions ont été co-financées à hauteur de 164 377 euros par la Caf du Haut-Rhin.

Une action phare :

Le lancement du Réseau local parents de Mulhouse en février 2025 avec le soutien et l'accompagnement des équipes de la Caf du Haut-Rhin.

En 2024, neuf structures animent un réseau local parents et sont à l'initiative de 75 actions.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial, hors du temps scolaire, qui s'adresse :

- aux enfants du CP à la Terminale,
- à leurs parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole.

Il propose aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

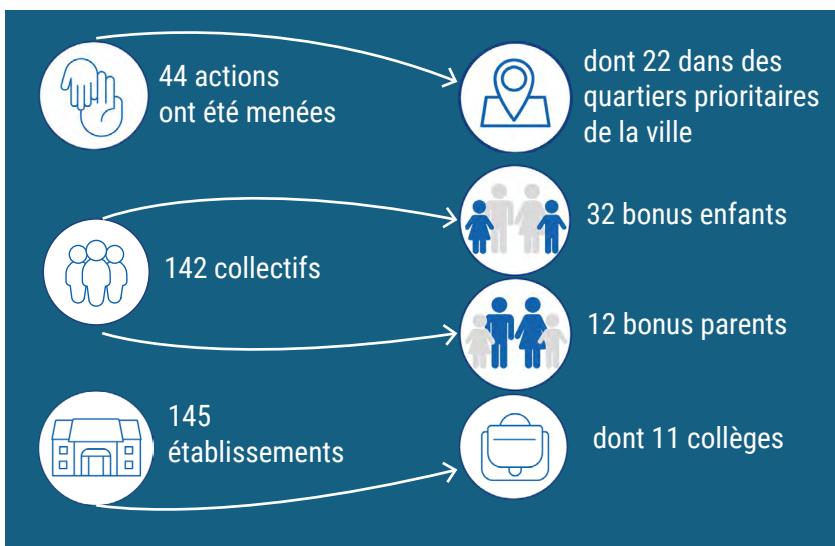
L'Accompagnement scolaire repose sur une relation positive avec l'enfant, afin d'éveiller son intérêt, de susciter sa curiosité, l'aider à reprendre confiance et acquérir des méthodes pour organiser son travail scolaire.

Cette double approche enfants / parents et la dimension d'appui à la parentalité différencient le Clas des autres actions de soutien scolaire en direction des enfants et des parents.

Le chargé de conseil et de développement de la Caf accompagne et conseille les porteurs de projets tout au long de l'année scolaire.

En collaboration avec les services de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville, un plan de formation départemental est proposé aux accompagnateurs des Clas, sur le volet « implication des parents », afin de participer à la professionnalisation des équipes. Le déploiement de ce plan de formation est confié au CIDFF et co-financé par la Caf à hauteur de 20 000 euros.

La prestation de service attribuée au dispositif CLAS est de : 316 946 euros



L'aide au temps libre des familles

Partir en vacances avec ses enfants, c'est se donner les moyens de faire une pause dans un quotidien parfois difficile, d'améliorer les relations familiales, de prendre du temps avec ses enfants et de se ressourcer.

Les familles aux revenus modestes rencontrent souvent des difficultés pour partir en vacances avec leurs enfants. Afin de les aider, la Caf du Haut-Rhin réserve à ses allocataires une aide financière sous certaines conditions. Cette aide se traduit par une prise en

Les projets collectifs de vacances familiales

Depuis de nombreuses années, la Caf soutient les vacances collectives et les sorties en familles – notamment pour les publics les plus démunis. Les projets collectifs dans ce domaine, initiés et soutenus par les centres sociaux et des associations répondent à cette préoccupation. Ainsi, les familles construisent ensemble un projet et se mobilisent pour le réaliser. Les séjours donnent lieu à de multiples échanges et découvertes. Ce sont les temps forts pour les parents et les enfants. La dimension « parentalité » est donc largement abordée grâce à ces sorties ou séjours.

Pour les centres sociaux, les projets de sorties et vacances familiales s'inscrivent dans le projet global de

charge partielle d'un coût de séjour organisé en une seule fois, durant les vacances scolaires (dans la limite d'un prix plafond).

En début d'année, 16 117 allocataires ont été informés de la possibilité de bénéficier de cette aide, des conditions et démarches à effectuer. 756 familles sont parties en vacances par le biais de VaCaf pour un montant total de 366 446 euros.

leur action collective familles (ACF). Les objectifs visés sont donc en lien et cohérence avec les finalités de ces structures.

Afin d'accompagner les familles dans leur projet de départ en vacances ou de sorties familiales la Caf 68 a soutenu en 2024, 46 projets représentant une enveloppe budgétaire de 221 939 euros.

Journée départementale "Parentalité et jeunesse"

Le Département Action sociale a organisé cette journée départementale "Parentalité et jeunesse" le 15 octobre à l'Espace 110 d'Illzach. Près de 160 acteurs locaux (professionnels et Élus) qui interviennent au quotidien auprès des parents et des adolescents du département y ont participé.

Cette journée a été riche en échanges et en apports, notamment grâce aux deux conférenciers :

- Jocelyn LACHANCE, socio-anthropologue de l'adolescence, docteur en sociologie de l'Université de Strasbourg et en sciences de l'éducation de l'Université Laval. Qui nous a parlé de l'accompagnement des jeunes à l'ère du numérique.
 - Arnaud MOEGLIN, psychologue du développement et enseignant à l'Université de Strasbourg, membre de l'association Yci-Même qui a apporté son éclairage pour trouver la bonne dose de parentalité à l'adolescence.

Chaque conférence a été complétée par une table ronde au cours de laquelle des professionnels ont présenté des initiatives locales en faveur de la jeunesse et de la parentalité, dont la plupart sont financées par la Caf du Haut-Rhin :

- « Promeneurs du Net » par le Centre Social du Pays de Thann.
 - « Je protège mon enfant dans son usage des écrans » par la Caf du Haut-Rhin.
 - « Promenons-nous dans le web » par la Fédération des Foyers Club d'Alsace - Service jeunesse Alsace-Rhin Brissach.
 - « Cyber-Éthique Jeunesse : Naviguer avec Sagesse dans le Monde Numérique» par l'Association Claire Joie de Mulhouse.
 - Théâtre-forum : "Education sexuelle, aborder et parler de sexualité avec son pré-ado ou ado" par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.
 - Prévention de la prostitution des mineurs par l'Association Le Lieu.
 - Point Accueil Ecoute Jeunes par l'association Sepia.
 - « Amour, Egalité, Liberté, Sexualités» par le Planning Familial du Haut-Rhin



L'aide au recouvrement des impayés de pensions alimentaires : une évolution majeure au service des familles

L'accompagnement des familles confrontées à une séparation représente un enjeu essentiel, tant sur le plan social que dans les politiques publiques. Depuis la mise en place de l'ARIPA en 2017, la gestion des pensions alimentaires a connu de profonds changements, avec une accélération marquée ces dernières années. L'évolution la plus significative a été la mise en place progressive, puis la généralisation et la systématisation de l'Intermédiation Financière (IF).

Une adaptation nécessaire face aux nouveaux défis :

Cette réforme a profondément transformé notre approche du traitement des pensions alimentaires, en structurant un dispositif plus protecteur pour les familles monoparentales. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, notre service ARIPA a su faire évoluer ses pratiques en intégrant de nouveaux outils et en s'adaptant aux nombreuses évolutions réglementaires. Nous avons également renforcé notre collaboration avec les travailleurs sociaux et développé des liens étroits avec les directions comptables et financières des Caf du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, dans le

cadre de la gestion de l'ARIPA sur ces territoires.

Un impact direct sur la relation de service :

Ces transformations ont élargi notre champ d'intervention et complexifié nos missions, tout en renforçant la relation de service avec les usagers. En parallèle, nous avons constaté une augmentation significative des flux téléphoniques, nécessitant une mobilisation accrue de nos équipes pour répondre au mieux aux sollicitations des familles concernées.

Quelques chiffres 2024 :

Le service ARIPA a pris en charge 2 310 rendez-vous téléphonique et 4 154 rappels

Nombre d'intermédiation financière cumulé pour la région alsacienne : 16 896

Flux financiers intermédiation financière :
9 836 559,72 euros

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

La lutte contre la non-décence des logements

La qualité du logement contribue à faciliter la vie familiale, les conditions d'éducation des enfants et plus globalement le bien-être de la famille.

A la Caf 68, suite au nouveau marché lancé en 2024 relatif à la prise en charge des signalements de logement non décents, l'opérateur Hellience a été habilité à intervenir sur le domaine des constats de non-décence sur l'ensemble du département haut-rhinois hors Mulhouse pour effectuer : le constat vérifiant les

critères de décence et les constats de vérification de mise en conformité.

Pour la Caf du Haut-Rhin en 2024, 13 visites ont été prises en charge par notre opérateur suite au signalement de non-décence par les allocataires ou travailleurs sociaux. 14 contre-visites ont été effectuées pour vérifier la réalisation des travaux.

Le montant versé au titre de la convention de partenariat contre l'habitat indécent est de : 5 225 euros

Histologe : une nouvelle plateforme au service des allocataires

Depuis le 29 août 2024, les locataires du parc privé du Haut-Rhin peuvent signaler les problèmes de non-décence qu'ils rencontrent dans leur logement via la plateforme Histologe, et se faire accompagner à toutes les étapes de la procédure.

Les signalements sont automatiquement transmis aux organismes compétents (mairie, Caf, ARS, ADIL), qui contactent ensuite le demandeur pour l'accompagner dans ses démarches. Si le locataire est bénéficiaire d'une allocation logement sociale (ALS) ou d'une allocation logement familiale (ALF), une évaluation de la conformité du logement sera effectuée.

Si le diagnostic révèle la non-décence du logement et que le bailleur n'intervient pas pour engager les travaux, la Caf peut conserver les aides au logement.

Tant que dure la situation, le locataire règle uniquement le montant du loyer diminué des allocations logement.

Lorsque le logement est remis aux normes dans les délais impartis, les sommes conservées par la Caf sont reversées au propriétaire.

Cette mesure ne s'applique pas aux logements conventionnés.

Chiffres clés :

- **13 logements** ont fait l'objet d'un diagnostic par un professionnel mandaté par la Caf, avec pour objectif que les propriétaires réalisent les travaux nécessaires dans des délais raisonnables et maintiennent les familles dans un logement de qualité.
- **14 contre-visites** ont été effectuées pour vérifier la réalisation des travaux de mise aux normes à la suite du constat de non-décence.

Déploiement d'ORTHI : l'outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne

L'arrêté du 30 septembre 2011 a créé l'outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne (Orthi).

Cet outil appuie les dispositions de la loi Besson du 31 mai 1990, qui prévoient notamment la création d'un observatoire nominatif de l'habitat indigne et non-décent.

Décliné à différents échelons territoriaux, le déploiement de ces observatoires nominatifs est facilité par Orthi et permet d'évaluer localement, régionalement ou nationalement la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et non-décent.

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la Caf réaffirme l'engagement de la branche Famille dans la lutte contre la non-décence des logements.

Par ses actions de prévention, de repérage, par la réalisation des diagnostics de décence et la conservation des aides personnelles au logement (instituée par l'ar-

ticle L841-1 du CCH), la branche Famille contribue à ce volet de la politique logement.

En complément, la branche Famille doit contribuer, par un partage de ses informations, à l'évaluation de l'habitat indigne sur le territoire en alimentant Orthi.

Champs d'intervention

- Recueil des signalements des situations d'habitat indigne avec la mise en place de l'outil Histologe, qui a vocation à devenir la plateforme numérique d'État centralisant les échanges entre les différents acteurs de l'habitat indigne. Contribution à la résorption des situations de non-décence par la conservation des aides au logement.
- Alimentation de l'outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne (Orthi), chargé du recensement des situations de mal logement, qui devra à terme être articulé avec Histologe.

Les impayés de loyer

Les travailleurs sociaux et le pôle logement de la Caf contribuent à la prévention des impayés et des expulsions locatives. Ils interviennent notamment dans le cadre de la Ccapex (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives), qui examine les dossiers d'impayés particulièrement délicats.

Elle est composée des services de la Préfecture, de la CEA, de la Caisse d'Allocations familiales, de l'Office départemental HLM, des mairies, de la MSA, mais aussi de l'Adil et de la Chambre des copropriétaires.

Dans le cadre de l'offre de travail social « impayés de loyer d'aide au logement familiale », les travailleurs sociaux ont rencontré 137 allocataires – dont 73 ont bénéficié d'un accompagnement.

Point de situation IDEAL

IDEAL est une procédure de dématérialisation des demandes d'aide au logement lancée en 2006 par la Caf d'Arras et deux de ses bailleurs sociaux.

En 2024, 15 bailleurs sociaux ont intégré le champ IDEAL et l'utilisent à 100%. Notre taux de couverture IDEAL 2024, c'est-à-dire le ratio entre le nombre de demandes d'aide au logement total enregistrées pour un bailleur et le nombre de demandes réalisées via IDEAL, est en moyenne de 86,87% pour l'année 2024.

Le Fonds de solidarité logement.

La Caf du Haut-Rhin poursuit sa participation à la gestion et au financement du FSL soit 300 000 euros versée au titre de 2024.

Les aides financières individuelles d'action sociale

Un prêt Caf est consenti sans intérêt pour permettre à des familles modestes de mieux s'approprier leur logement et d'acheter des appareils ménagers - du mobilier de première nécessité et du matériel informatique, dans la limite d'un coût raisonnable.

Le partenariat logement

En complément de ces aides directes envers les allocataires, la Caf du Haut-Rhin octroie des subventions à des partenaires œuvrant dans le domaine du logement.

L'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL) est subventionnée par la Caf depuis de longues années pour le service rendu aux familles, mais également au titre de l'accompagnement du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) qui lui a été confié.

La Caf du Haut-Rhin a fait le choix de se doter d'un Conseiller partenarial sur la thématique du logement depuis plusieurs années.

Il est à la fois le relais privilégié de la politique logement portée par la Caf dans son contrat pluriannuel d'objectif et de gestion (CPOG) et l'interface entre les partenaires opérateurs sur cette thématique et les allocataires (bailleurs, collectivités, associations, etc.). En 2024, 49 rencontres partenariales ont été réalisées, incluant :

- Réunions mensuelles avec les acteurs de l'hébergement social et de l'intermédiation locative.
 - Participation aux instances départementales telles que le PDALHPD, le PDLHI, les OPAH, la commission départementale consultative des

Le montant versé pour les prêts équipement ménager / mobilier concerne 864 allocataires et est de : 735 446 euros

gens du voyage, la commission mal logement, la cellule de veille et de prévention des impayés, et les rencontres du Conseil Départemental des Personnes Accompagnées du Haut-Rhin.

- Collaboration avec les collectivités du département, notamment Logement d'abord, Mulhouse solidaire, SPRULO.
 - Participation à des réunions d'information collectives comme le Road Show organisé par la CPAM, les matinales d'information des propriétaires bailleurs, et le forum du bailleur solidaire à Mulhouse en octobre.
 - Rencontres avec les partenaires de la lutte contre l'habitat indigne tels que l'ARS ou les services communaux d'hygiène et de santé des villes de Mulhouse et Colmar.

7 250

C'est le nombre de sollicitations par mail du Conseiller partenarial logement sur la thématique du logement et de l'habitat, de la lutte contre l'habitat indigne, de la prévention des impayés et expulsions locatives, etc.

Perspectives pour l'année 2025

- Participation à de nouvelles réunions d'information collectives (matinales des propriétaires bailleurs organisées par la communauté de communes de la région de Guebwiller, communauté de communes de Neuf Brisach et Saint Louis Agglomération, Bail Rénov, etc.).
 - Développement des webinaires en direction des partenaires.
 - Déploiement des échanges réseaux complémentaires avec les bailleurs sociaux afin de faciliter le signalement des impayés et sorties de logements.



Participation de la Caf au Road-show pour les jeunes, organisé par la Cram , place Rapp à Colmar le 29 mai 2024



Rapport d'activité 2024 - Caf du Haut-Rhin

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

La Caf au plus près des publics les plus fragiles

Rencontre avec les Médiateurs des Quartiers prioritaire de la ville [QPV]

La Caf du Haut-Rhin a organisé des rencontres avec les Médiateurs des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour mieux comprendre et répondre aux besoins des habitants de ces quartiers.

Participation au Conseil Départemental des Personnes Accompagnées du Haut-Rhin [CDPA]

En février et décembre 2024, la Caf a participé aux réunions du CDPA. En février, les discussions ont porté sur l'hébergement, le logement, l'accompagnement, l'accès aux soins et à la mobilité. En décembre, le thème était l'accès aux droits et la relation avec les services et les administrations, souvent perçue comme un parcours du combattant par les usagers.

Des actions en faveur des jeunes

Forum jeunes à Colmar

Le 19 juin 2024, la Caf du Haut-Rhin a participé au forum à l'Hôtel d'Alsace (CeA) à Colmar, destiné aux jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ainsi qu'aux professionnels qui les accompagnent. L'occasion pour les équipes des prestations et de l'action sociale, de rencontrer ces jeunes et de répondre aux différentes questions qu'ils se posent : BAFA, aides au logement, PAJE, RSA majoré et Prime d'Activité. Une dizaine de partenaires sont également venus à la rencontre des conseillers de la Caf (éducateurs spécialisés, assistants familiaux, travailleurs sociaux, psychologues).

Participation au Roadshow «Mes tips santé»

En mai 2024, la Caf a participé au Roadshow organisé par la CPAM, intitulé «Mes tips santé». Cet événement a été l'occasion d'échanger avec de nombreux jeunes sur les aides disponibles pour les 16 à 25 ans.

Forums de lutte contre la précarité étudiante

En octobre 2024, la Caf du Haut-Rhin a pris part aux forums visant à lutter contre la précarité étudiante, renforçant ainsi son engagement envers les jeunes en situation de vulnérabilité.



Matinale bailleurs
le 2 octobre 2024



Forum Jeunes de l'UHA
Colmar et Mulhouse
le 25 octobre 2024



Forum Jeunes majeurs
le 19 juin 2024

La Caf réinvestit le champ du numérique

Participation au réseau solidarité numérique

La Caf du Haut-Rhin continue de participer activement au réseau solidarité numérique, un acteur clé du numérique à Mulhouse.

Comité de pilotage "Numérique Ensemble"

La Caf a également participé au comité de pilotage "Numérique Ensemble" et a organisé une matinée dédiée à l'inclusion numérique.

Visite du Sous-Préfet d'Altkirch et matinée à l'attention des agents France Services

Le 27 septembre 2024 la Caf du Haut-Rhin a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux le Sous-Préfet d'Altkirch, Monsieur Jean-Marie WENDLING, ainsi que 42 animateurs du réseau France Services et des personnels des associations proposant un point numérique Caf.

Le Directeur de la Caf (Lionel KOENIG) et Monsieur WENDLING ont introduit la matinée puis les participants ont pu découvrir l'Accueil du siège ainsi que la Plateforme de Services.

Ce moment a également été l'occasion de faire le point sur certains aspects du site Caf.fr et de rappeler quelques informations pratiques sur la gestion du compte. Enfin nous avons pris le temps d'échanger sur les pratiques et de répondre aux questions.



Journée « Inclusion numérique » et rencontre avec les France services du département du Haut-Rhin le 27 septembre 2024

Formation Caf.fr

La Caf a dispensé des formations sur l'utilisation du site www.Caf.fr à des acteurs locaux de la solidarité de la Vallée de Munster, renforçant ainsi les compétences numériques de ces partenaires.

L'Aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) :

Le 1er décembre 2023, la Caf du Haut-Rhin a déployé l'Aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) pour soutenir les allocataires touchés par ces violences intra-familiales.

Une prise en charge spécifique par les Animateurs Qualité Prestations

Les demandes d'AVVC sont traitées par les Animateurs Qualité Prestations, qui ont reçu une formation spécifique le 22 novembre 2023 pour garantir une prise en charge efficace et adaptée.

Traitement des demandes

Le traitement des demandes d'AVVC est effectué de manière prioritaire, assurant ainsi un paiement dans un délai de trois à cinq jours. Bien que le traitement puisse être retardé en raison de l'absence de pièces justificatives, la coproduction est priorisée et largement utilisée pour accélérer le processus.

Réforme de la déconjugualisation de l'AAH : le succès de sa mise en oeuvre en 2023 se confirme en 2024

La réforme de la déconjugualisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), mise en oeuvre en octobre 2023, a permis de ne plus tenir compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH. Cette réforme a entraîné une augmentation du nombre de nouvelles demandes et des droits pour les bénéficiaires. Le traitement de ces dossiers s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Nouveau circuit de suivi des maintiens AAH

En mars 2025, un nouveau circuit de suivi des maintiens AAH sera déployé, accompagné d'une fiche de liaison entre la Caf et la MDPH. Cette fiche permettra de signaler les changements de situation pouvant impacter les droits des bénéficiaires, assurant ainsi une meilleure gestion des dossiers et une continuité des droits.

Généralisation de la dématérialisation des échanges Caf-MDPH

À partir du 25 juin 2024, la dématérialisation des échanges entre la Caf et la MDPH pour les demandes et décisions d'AAH sera généralisée. Cette initiative vise à simplifier les procédures, réduire les délais de traitement et améliorer la qualité du service offert aux bénéficiaires.

Déploiement de la fiche de liaison Caf-MDPH

En mars 2024, une fiche de liaison entre la Caf et la MDPH a été déployée pour les cas de changement de situation pouvant impacter les droits à l'AAH. Cette initiative vise à améliorer la coordination entre les organismes et à assurer une gestion optimale des dossiers.

Allocation d'Éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Tests de dématérialisation des échanges Caf-MDPH

En 2024, des tests de dématérialisation des échanges entre la Caf et la MDPH pour les demandes et décisions d'AEEH ont été réalisés. Malheureusement, ces tests n'ont pas permis la généralisation de ce système en raison de l'absence de certains éléments indispensables au traitement des dossiers.

Perspectives pour 2025

De nouveaux tests sont prévus en février 2025, avec des solutions pour pallier les manques identifiés. L'objectif est de parvenir à une dématérialisation complète des échanges, afin de simplifier les démarches pour les familles et d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes.

Aide en cas de décès d'enfants (ADE)

Nouveau circuit de traitement pour l'ADE

Un nouveau circuit de traitement basé sur des requêtes a été mis en place pour identifier les dossiers concernés par l'aide en cas de décès d'enfants. Ce circuit permet un paiement plus rapide et assure un accès facilité à cette aide essentielle pour les familles en deuil.

Gros plan sur le Partenariat autour du numérique et l'accès aux droits

Une actualité riche au second semestre avec l'arrivée d'une nouvelle Conseillère partenariale en septembre

Participation au projet Numérique Ensemble

Réunion le 12 juillet puis participation à l'atelier « proposer une offre d'accompagnement adaptable et propice à l'autonomie des usagers » du 03/09

Septembre 2024 : La Caf a organisé une matinée inclusion numérique.

Le Sous-Préfet d'Altkirch, Jean-Marie WENDLING, ainsi que 42 agents France Services et personnels des Associations possédant un point numérique Caf ont été invités à découvrir la Caf.



Octobre 2024 :

Participation au jobdating conjoint Caf/Assurance Maladie

Le 4 octobre 2024, la Sécurité sociale a fêté ses 79 ans. Cet anniversaire aura été l'occasion de mettre l'accent sur l'emploi grâce à l'organisation de la « Semaine de l'emploi à la Sécu » du 30 septembre au 4 octobre 2024, dans toute la France.

A cette occasion, la Caf et la Cram du Haut-Rhin ont organisé un événement le 02 octobre pour lequel elles ont collaboré avec leurs partenaires emploi : France Travail et Sémaphore.

Cet événement se présentait sous la forme de différents ateliers

- Jobdating de 5 minutes par candidat,
- un coin vidéo accès libre qui présentait nos marques employeurs ,
- un atelier compte ameli.fr et Caf.fr et un temps d'échanges libres.

Une quinzaine de candidats étaient présents et nous ont permis d'étoffer notre vivier.



Participation aux Portes Ouvertes des Espaces France Services de MUNSTER le 10 octobre et MUNTZENHEIM le 11 octobre 2024.

Participation aux forums de Lutte contre la Précarité Etudiante les 15 et 17 octobre à Colmar et Mulhouse avec la Conseillère technique Logement (détails sur son RA)

Premier webinaire de formation au site Caf.fr à l'attention de l'Association La Manne (23 octobre 2024)

Novembre 2024 :

Participation à la rencontre des Associations travaillant avec les Réfugiés avec la Conseillère partenariale Précarité et Handicap le 14 novembre 2024. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le site Caf.fr, d'en montrer les bases et de faire la démonstration de quelques téléprocédures.

Participation à la formation socle des agents France Services (28 et 29 novembre et 03 décembre) : Formation conjointe avec la CPAM et la MSA

Visite des points numériques de Thann et Cernay pour effectuer un diagnostic

Gros plan sur le Partenariat autour du numérique et l'accès aux droits [suite]

Décembre 2024 :

Intervention à Munster le 5 décembre 2024 pour former les associations de la Vallée de Munster à l'utilisation du site Caf.fr. Dix personnes étaient présentes et ce fut l'occasion de reprendre les bases du site Caf.fr.

Participation à la rencontre avec les médiateurs politiques de la Ville

Mises en place et perspectives 2025

Envoi régulier d'informations et de nouveautés aux partenaires par mail intitulé « Actu'Caf » : par exemple, le livret d'accueil « violence faites aux femmes – Haut-Rhin » a été envoyé aux France Service et Points Relais + informations régulières sur les actualités saisonnières et les nouveautés

Envoi d'une newsletter trimestrielle aux partenaires et d'une newsletter exceptionnelle si l'actualité le nécessite

Envoi régulier d'informations aux agents de la Caf concernant les nouveautés du numérique

Mise en place de webinaires réguliers à destination des partenaires + article sur les pages professionnelles du Caf.fr annonçant les dates de formation et le lien pour les inscriptions + envoi régulier d'invitations aux partenaires

Mise en place de webinaires supplémentaires si l'actualité de la Caf le nécessite



AXE 2 :

GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT EN RÉNOVANT LE MODÈLE DE DÉLIVRANCE DES PRESTATIONS

Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source

Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale

Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Visite de la DITP dans le cadre de Service Public+

En 2024, la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) a visité l'accueil commun Caf-Cpam de Colmar dans le cadre du programme Service Public+. Cette visite a permis de renforcer les échanges et de partager les bonnes pratiques pour améliorer la qualité du service public.



*Echanges lors de la visite de la DITP
le 2 octobre 2024*

Contacts sortants

En 2024, la Caf du Haut-Rhin a réalisé 25 campagnes du « Kit marketing » livré par la Caisse nationale, envoyant ainsi 177 447 courriels et 4 731 SMS sur onze thématiques différentes.

Parmi ces thématiques :

- Appels des déclarations trimestrielles AAH
- Incitation à la mise à jour des situations professionnelles
- Demande de RSA aux allocataires potentiellement éligibles
- Campagne de prévention des indus et rappel des

règles en matière de déclaration de ressources, de changement de situation d'enfant, de risque de frais réels erronés, etc.

- Informations aux tuteurs sur les aides aux vacances, les aides au Bafa, la campagne de déclaration des ressources annuelles, les droits potentiels à l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP), la revalorisation de la Prime d'activité, etc.

Réseau France Services

La Caf du Haut-Rhin participe activement au développement du réseau France Services sur l'ensemble du département. Aujourd'hui, le réseau compte 22 points d'accueil France Services, ayant permis d'accueillir 7 982 allocataires au cours de l'année.

Répartition des visites selon la provenance de l'usager :

- Mulhouse : 2 543
- Colmar : 1 882
- Altkirch : 563
- Sierentz : 523
- Wittenheim : 421

Les animateurs du réseau France Services ont la possibilité de solliciter la Caf directement dans certaines situations allocataires. En 2024, 1 085 sollicitations ont été traitées :

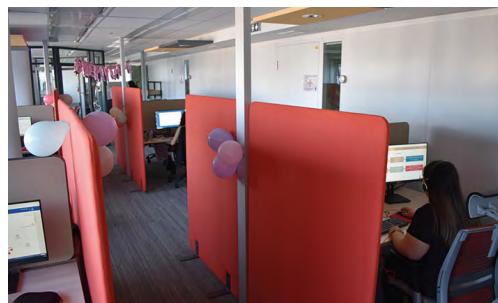
- 861 via messagerie sécurisée avec les France Services
- 212 appels téléphoniques
- 12 courriels
- Le délai moyen de première réponse en 2024 est de 1,2 jours ouvrés.

La consolidation de la maîtrise des délais, notamment pour le public le plus vulnérable, a permis d'améliorer notre délai de démarche « minima » de plus de 5 jours, passant de 17,08 jours à 12 jours en 2024. Cela a été rendu possible par la stabilisation des effectifs en production après l'arrivée d'une vingtaine de Gestionnaires conseils (GC) en 2023, ainsi qu'une vigilance constante sur les ressources à travers une mobilisation intra-service. Enfin, nous avons su garder la maîtrise de nos dossiers en instance en restant à une moyenne de 10% au cours du 1er trimestre 2025.

ation de service

Plateforme de Services (PFS) a déménagé pour offrir plus confort et d'ergonomie. En 2024, elle apporte une réponse plus de 79 % des appels, soit un point de mieux que le taux national. La Caf a poursuivi son soutien via la Plateforme de Service Solidarité à la réponse téléphonique d'autres plateaux de difficulté.

Les Conseillers de Service à l'Usager (CSU) ont été formés sur l'échange de l'adossement RSA-PPA (solidarité à la source) : le mois d'octobre 2024 dans le cadre de la réponse téléphonique aux allocataires de la Caf de l'Aube qui fait partie du pôle de la mutualisation téléphonique et plus particulièrement, en tant que Caf expérimentatrice de la Solidarité à la source avant sa généralisation prévue au cours du 1^{er} trimestre 2025.



La nouvelle Plateforme de Services inaugurée fin juin 2024

Uveautés

SVI visuel : Un nouveau service déployé sur l'application mobile Caf-Mon Compte permet aux usagers de se mettre en relation téléphonique de manière authentifiée. Cette fonctionnalité, disponible depuis novembre, constitue une première brique de la transformation du modèle de relation de service vers une relation omnicanale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme "Parcours numérique enrichi" et vise à améliorer l'expérience des allocataires à travers

des interactions plus fluides et sécurisées, quel que soit le canal de contact utilisé.

- Double authentification : à la fin de l'année, la double authentification à la connexion de Mon Compte a été mise en place pour sécuriser encore davantage l'accès aux comptes allocataires.

Données entrantes

En 2024, la Caf du Haut-Rhin a atteint tous les objectifs de contrôle en matière de données entrantes (DE). Après une année 2023 qui a permis de s'approprier les nouvelles modalités d'appréciation de l'objectif en impact financier et non plus, en nombre de dossiers traités, elle a su ordonner les contrôles afin d'opti-

miser les impacts financiers et allouer les ressources adéquates. Sur la partie datamining, la Caf a bénéficié de l'aide du Service National d'Appui au Juste Droit (SNAJD) qui a pris à sa charge 96 contrôles en fin d'année.

Le dispositif de ressources mutualisées (DRM)

Le projet de solidarité à la source s'inscrit dans les grandes ambitions portées par la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la branche famille. L'enjeu porte sur la modernisation et la sécurisation de la délivrance des prestations comme levier majeur pour atteindre trois objectifs : garantir un accès aux droits simplifiés, sécuriser dans la durée les droits versés, et renforcer les parcours d'offres de service adaptés aux besoins des usagers.

Concrètement, il s'agit d'assurer le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources (DTR) à partir des données du Dispositif Ressources Mensuelles (DRM) afin de simplifier les démarches des allocataires, réduire le non-recours aux droits et limiter les erreurs déclaratives et la fraude.

L'aide au logement a été la première prestation dont le calcul a été adossé au DRM en 2021. Cette évolution se poursuit avec l'adossement au DRM des prestations Revenus de Solidarité Active (RSA) et Prime d'Activité (PPA) dont la généralisation sera effective en mars 2025.

Une première expérimentation dite « à blanc » a été menée en 2022 et 2023 dans dix Caf. Il s'agissait de comparer les données issues du DRM avec les déclarations des allocataires et de vérifier la compréhension de la réforme par les allocataires. Une seconde phase dite de « présérie » s'est ouverte à compter d'octobre 2024 pour cinq Caf (Caf des Alpes-Maritimes, Aube, Hérault, Pyrénées-Atlantiques et Vendée) en vue de la généralisation au 1^{er} mars 2025.

Le calendrier des expérimentations a été tenu du côté des Caf avec des résultats probants. En parallèle, les

derniers mois ont été jalonnés d'échéances pour les autres acteurs et partenaires de la réforme dans l'opérateur de la généralisation :

- Enrichissement et correction en continu du nouveau système d'information (NSI) et de Cristal par la Cnaf permettant l'effectivité du calcul des deux prestations avec le DRM.
- Obligation pour les employeurs et les organismes délivrant des revenus de remplacement de faire apparaître le Montant Net Social (MNS) sur les bulletins de salaire et les relevés à partir de juillet 2023.
- À compter du 1^{er} janvier 2024 : obligation de déclaration du MNS pour la déclaration sociale nominative (DSN) qui alimente le DRM.

En local, la réforme est menée par un chef de projet qui coordonne les actions de tous les acteurs. Les traitements préparatoires à cette réforme débuteront en janvier 2025 et devraient conduire à la généralisation du dispositif en mars 2025.

engagement renforcé pour un accompagnement juridique clair et accessible

Caf du Haut-Rhin s'engage à accompagner ses allocataires dans la compréhension et l'application des règles qui encadrent leurs droits. Le service juridique joue un rôle clé en apportant des explications pédagogiques aux usagers confrontés à des litiges, des contentions ou des demandes de remise de dette. L'objectif est de garantir une meilleure compréhension des obligations légales afin de prévenir les erreurs futures.

Un recours en forte hausse, un service juridique mobilisé

Les dernières évolutions réglementaires entraînent toujours une augmentation significative des contestations et des demandes de remise de dette. Dans le cadre de la politique de simplification des démarches administratives menée par la Caf, les allocataires peuvent désormais engager des recours plus facilement, ce qui a entraîné une hausse importante du nombre de dossiers traités.

Par ailleurs, la récente réforme du cadre juridique de la

fraude a fortement impacté le volume des litiges soumis aux tribunaux. Désormais, toutes les décisions en matière de fraude – qu'il s'agisse d'un avertissement, d'une pénalité ou d'un dépôt de plainte – peuvent être contestées par les allocataires. Cette ouverture élargie des voies de recours a intensifié l'activité du service juridique, qui doit adapter son organisation pour gérer efficacement ces nouvelles sollicitations.

La lutte contre la fraude : des sanctions durcies et une procédure plus transparente

En vue de renforcer la lutte contre la fraude aux prestations sociales, de nouvelles mesures ont été mises en place. Ainsi, à l'avenant, toute somme indûment perçue fait l'objet d'une majoration financière supplémentaire équivalente à 10 % du montant du préjudice.

En parallèle, les droits des allocataires ont été élargis : alors que seule la pénalité pouvait auparavant être contestée, il est désormais possible de déposer un recours contre toutes les sanctions, y compris les avertissements et les plaintes.

Cette réforme vise à garantir plus d'équité dans le traitement des fraudes tout en maintenant un contrôle strict des dossiers.

En 2024, la Caf du Haut-Rhin a augmenté significativement ses efforts en matière de lutte contre les fraudes, et a identifié et notifié un montant record d'indus frauduleux de près de 4,1 millions d'euros.

Accompagner les situations de surendettement avec rigueur et impartialité

La gestion des dossiers de surendettement reste une mission essentielle pour la Caf du Haut-Rhin. En lien avec la Banque de France, le service applique strictement les décisions prises dans le cadre des procédures de surendettement.

Le service est mobilisé pour garantir le respect des procédures et assurer un suivi précis des dossiers, tout en veillant à l'application des mesures définies par l'autorité compétente.

Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales

La Caf du Haut-Rhin met en œuvre un bouquet d'actions visant à prévenir et à lutter contre les erreurs et les fraudes.

En matière de prévention des erreurs et des fraudes, des campagnes de sensibilisation et d'accompagnement régulières ont été faites à destination des allocataires, de manière à assurer des déclarations de ressources précises permettant de calculer des droits à prestations justes.

Les prestations versées font ensuite l'objet de contrôles ciblés, en fonction du risque d'erreurs ou de fraudes évalués par nos services, en s'appuyant sur des outils informatiques puissants (algorithme de détection des dossiers à risque). Les contrôles se déroulent soit sur pièces (demandes aux allocataires de fourniture de justificatifs de revenus) ou sur place, par des contrôleurs assermentés.

En 2024, ces contrôles ont permis de relever des erreurs allocataires à hauteur 9,5 millions d'euros répartis à hauteur d'environ 35 % de rappels (argent reversé à l'allocataire) et de 65 % d'indus (argent à rembourser par l'allocataire). Cela représente une augmentation du résultat de près de 40 % entre 2023 et 2024 ! Sur ces 9,5 millions d'euros, 4,8 millions sont issus des contrôles sur place et 4,7 millions issus des contrôles sur pièces.

L'année 2024 a vu la Caf du Haut-Rhin déployer des efforts particuliers en matière de pilotage des activités de contrôle et d'organisation de ces activités, afin de favoriser leur efficacité et leur capacité à accompagner les allocataires comme à sanctionner les fraudeurs.

Au titre de 2024, ces contrôles ont également permis de détecter des fraudes à hauteur de 4,1 millions d'euros, le plus haut montant constaté jusqu'à présent dans le Haut-Rhin, marquant une augmentation de 52 % par rapport à 2023.

Lutter contre les erreurs, c'est aussi fiabiliser nos méthodes et procédures internes, afin d'éviter des erreurs Caf sur les calculs de prestations. A ce titre, 2024 a été une année de consolidation de nos effectifs et de professionnalisation des pratiques, permettant d'atteindre des indicateurs de qualité des calculs très élevés (près de 95 % de calculs parfaitement corrects, appréciés six mois après calcul du droit – indicateur IQL6).

La Caf du Haut-Rhin mène également des contrôles auprès des structures financées par les fonds d'Action sociale, afin de s'assurer que les subventions versées sont utilisées selon la réglementation. En 2024, 10 171 302,47 euros de masse financière ont été contrôlés. Les structures font l'objet d'un accompagnement et bénéficient de conseils lors de ces contrôles.

CÔTÉ PRESTATIONS

Campagne de prévention des indus 2024

En 2024, la Caf du Haut-Rhin a intensifié ses efforts pour prévenir les indus en réalisant trois campagnes mensuelles de prévention. Ces campagnes ciblaient :

- Les nouveaux allocataires bénéficiaires du RSA, de la PPA ou de l'AAH, deux mois après l'ouverture de leur droit à au moins une de ces prestations.
- Les allocataires avec au moins un enfant âgé de 15 ans et plus.
- Les allocataires isolés depuis au moins trois mois avec au moins un enfant à charge.

Au total, 20 410 mails et SMS ont été envoyés pour ces campagnes.

En complément, chaque mois, un mail contenant le guide du "nouvel allocataire" a été adressé aux nouveaux allocataires, avec près de 4 500 guides envoyés au total. De plus, chaque trimestre, la newsletter partenaire rappelait l'importance de déclarer tout changement pour éviter les indus.

Formations des collaborateurs en 2024

La formation continue des collaborateurs reste une priorité pour garantir la qualité du service et la conformité des prestations. Voici les principales actions de formation menées :

- Contrats à Durée Déterminée (CDD) : Des formations ont été organisées en mars et juin 2024 pour les nouveaux CDD.
- Gestionnaires Conseil Allocataire (GCA) : De mai à décembre 2024, trois GCA de la Caf du Haut-Rhin et cinq de la Caf de l'Ariège ont suivi une formation intensive.
- Échéance HVM : Entre mars et décembre 2024, tous les GCA ont été formés au suivi des circuits pension en AAH et en RSA, suivi d'une séquence homogène de liquidation pour éviter les ruptures de droit lors du passage à la retraite et le maintien à tort du RSA et de l'AAH.
- Rappels sur les placements et actualisation de la fiche de liaison Caf-ASE : En mars 2024, des rappels ont été faits sur les placements et la fiche de liaison Caf-ASE a été présentée, avec une utilisation effective à partir du 1^{er} avril 2024. Cette fiche permet d'éviter les erreurs de codification de placement et les versements à tort.
- Echanges Caf-MDPH : poursuite de la mise en œuvre du Flux 4 AAH : De juin à novembre 2024,

une séquence homogène de liquidation a été suivie pour le flux 4 AAH.

- Nouvelles règles de neutralisation des ressources : présentation aux GCA suivie d'une séquence homogène de liquidation.
- Commentaires des nouveaux suivis législatifs RSA et PPA : Des sessions de formation ont été organisées pour commenter les nouveaux suivis législatifs.
- Commentaires des comptes rendus des réunions réglementation : Les comptes rendus des réunions de réglementation ont été commentés dans les unités.
- Présentation du Sharepoint sur les Travailleurs Indépendants (TI) : En décembre 2024, le Sharepoint sur les TI a été présenté aux Gestionnaires Conseil experts TI.
- Nouveaux protocoles "contrôles activités ressources trimestriels" : Présentation des nouveaux protocoles avec utilisation des ressources DRM



Cérémonie de mise à l'honneur des nouveaux diplômés, ici les Gestionnaires conseils allocataires.



AXE 3 :

MOBILISER TOUS LES LEVIERS DE PERFORMANCE DE LA BRANCHE ET ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux

Assurer un pilotage efficient des ressources de la Branche et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau

Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information

Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers

Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux

L'animation de la vie sociale

La Caf concourt à la cohésion des territoires les plus fragiles en soutenant des dispositifs d'animation de la vie sociale.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale offrent un accueil aux habitants des quartiers, communes ou regroupements de communes pour se renseigner et être écoutés, accéder à des services et des animations. Chacun est invité à participer à la vie du territoire, rencontrer d'autres personnes et monter des projets favorisant le « mieux vivre ensemble ».

La Caf du Haut-Rhin soutient une dynamique de développement afin d'améliorer le maillage du territoire.

Ainsi en 2024, en plus des 22 centres sociaux existants dans le Haut-Rhin, trois structures ont bénéficié d'un agrément de préfiguration. Quatre nouveaux espaces de vie sociale ont également été agréés par la Caf en 2024, situés à Lutterbach, Merxheim, Wittersdorf et Hirtzfelden portant leur nombre total à onze. Un agrément de préfiguration pour accompagner le développement d'un nouvel EVS a également été délivré, et de nombreux projets sont en cours.

La Caf accompagne et étudie tous les quatre ans les projets sociaux et familiaux présentés par les centres sociaux en vue de leur agrément, en s'assurant que les habitants et les acteurs du territoire y soient bien associés.

En 2024 un fonds d'aide exceptionnel a été mobilisé pour soutenir les structures en difficulté, en lien avec un plan d'actions contractualisé. Neuf structures haut-rhinoises en ont bénéficié, pour un montant de 328 580 euros.

Centres sociaux - animation globale et animation collective famille :

2 458 506 euros

Financement local complémentaire pour les Centres sociaux :

1 999 999 euros

**Soit un total de
4 458 505 euros
de soutien aux
22 centres socioculturels**

**220 489 euros aux
11 espaces de vie sociale**

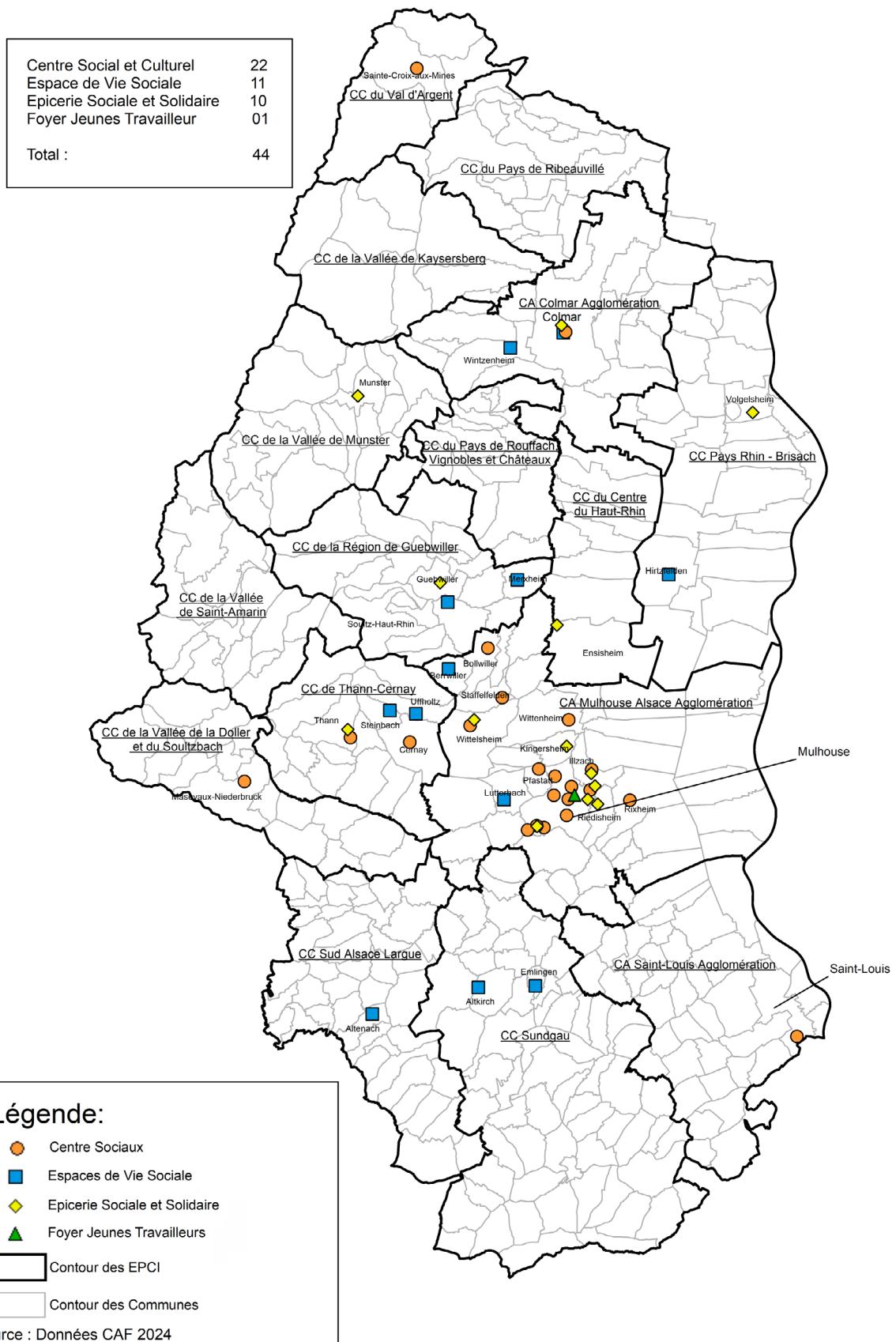
Fonds d'aide exceptionnel AVS :

328 580 euros



Journée Animation de la vie sociale - Novembre 2024

Les structures de l'animation de la vie sociale dans le Haut-Rhin



Le renouvellement des agréments des centres sociaux

La période des agréments pour les Centres Sociaux arrivant à échéance pour le 31 décembre 2024, 18 Centres sociaux ont travaillé à leur nouveau projet social en 2024 et ont été auditionnés par la Caf dans ce cadre.

Le renouvellement de l'agrément est l'occasion de faire le point entre les objectifs poursuivis par la structure et les besoins et attentes réelles de la population.

Le renouvellement d'un projet social est réalisé en concertation et en co-construction avec les habitants et les partenaires. Il doit passer par des phases d'évaluation du précédent projet social, de diagnostic du territoire et de la structure et à partir du diagnostic, de faire des propositions de projets / actions.

Dans le cadre de sa mission de soutien aux structures d'animation de la vie sociale, la Caf du Haut-Rhin accompagne les centres sociaux, et se doit de veiller à la qualité, l'utilité et la pertinence de leur projet social ; projet qui peut intégrer des objectifs concernant la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits.

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La Caf du Haut-Rhin a poursuivi son engagement auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce dispositif permet d'élaborer un diagnostic partagé et un plan d'actions visant au développement et à l'amélioration des services aux familles. Toutes les communes du département sont couvertes par une CTG.

Des réunions de lancement de renouvellement des Conventions Territoriales Globales (CTG) ont été organisées par le département Action Sociale avec les collectivités (Elus, Directeurs des services, Chargés de coopération) en présence de la Direction et du Président du Conseil d'Administration.

Etaient concernés les territoires de Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, la Communauté de Communes de Ribeauvillé, la Communauté de Communes de Thann/Cernay et la Communauté de Communes du Sundgau.

Ces riches moments d'échanges ont permis de rassembler les partenaires et les équipes (participation des Chargés de Conseil et Développement, des Travailleurs Sociaux, ainsi que l'encadrement du département Prestations) et de rappeler l'importance des CTG dans chaque territoire.

Les réunions se sont déroulées en deux temps :

Avec l'appui de leur chargé de conseil et de développement de notre Caf, les centres sociaux se sont donc attachés à :

- Dresser le bilan de leur précédent projet social,
- Réaliser un diagnostic de territoire afin de mesurer l'évolution des besoins de la population,
- Envisager de nouvelles pistes de travail destinées à répondre aux besoins sociaux identifiés.

De plus, entre octobre et décembre 2024 : pour la première fois, chaque centre social a organisé un « temps fort » de restitution de son projet social auprès des partenaires et des habitants.



Réunion CTG PAROVIC- Juin 2024

- Présentation de la démarche de renouvellement et des attendus de la Caf pour cette deuxième génération de CTG, qui doit permettre d'aller plus loin dans le projet social de territoire, et retour d'expérience des territoires
- Présentation du portrait social de chaque territoire élaboré par le service Etudes.

Journée des chargés de coopération CTG le 04 octobre 2024

Seize ! C'est le nombre de Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération que compte le Haut-Rhin.

Mais c'est aussi le nombre de Conventions Territoriales Globales (CTG) signées par la Caf avec chacune de ces collectivités ainsi que les communes. Ces conventions de partenariat sont avant tout une démarche pour construire un projet social sur chaque territoire, couvrant les thématiques de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits...

Les chargés de coopération CTG sont la cheville ouvrière de cette démarche sur chaque territoire. Ils sont chargés de coordonner les travaux en lien avec les élus locaux et les Chargés de Conseil et Développement de la Caf.

Se rencontrer, se connaître, présenter les attendus de la Caf, recueillir les attentes, partager de bonnes pratiques et besoins des professionnels, lancer une dynamique de réseau tels étaient les objectifs de ce rendez-vous des chargés de coopération de CTG.

Conviés par la Caf du Haut-Rhin, les chargés de coopération CTG ont répondu présent pour des échanges fructueux sur ce nouveau métier et sur leurs missions.

Cette journée a été rythmée par des temps d'échanges et de discussions qui a permis aux chargés de coopération de mieux se connaître et de poursuivre un travail en réseau.



Le Schéma Alsacien des Services aux Familles (SASF)

Le Comité alsacien des services aux familles

A la suite de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, un Comité alsacien des services aux familles (CASF) a été installé en janvier 2024, sous l'égide de l'Etat et animé par la Caf du Bas-Rhin et celle du Haut-Rhin.

Le Schéma alsacien des services aux familles (SASF) est l'outil de pilotage du CASF et a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir les actions départementales.

Il s'appuie sur un diagnostic qui a été réalisé en 2023 en associant les partenaires institutionnels mais également un panel d'acteurs, portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, et l'animation de la vie sociale.

Treize enjeux ont été identifiés, dont quatre ont été désignés comme prioritaires :

- Développer quantitativement l'offre d'accueil du jeune enfant tout en préservant et encourageant la diversité des modes d'accueil-développer l'accès des parents en insertion aux modes d'accueil (enjeux 3 et 10) ;
- Répondre au manque de professionnels dans les services aux familles en promouvant davantage les métiers des services aux familles, en formant davantage de professionnels, en encourageant les nouvelles modalités d'exercice des métiers et en encourageant mieux les carrières (enjeu 2) ;
- Poursuivre le maillage de l'offre parentalité sur les territoires en associant les collectivités et avec une attention particulière aux parents d'adolescents, aux jeunes en rupture d'insertion et aux familles monoparentales (enjeu 5).

La gouvernance haut-rhinoise

Schéma alsacien des services aux familles

Comité départemental des services aux familles du Haut-Rhin

Comité de pilotage opérationnel

Comité technique petite enfance

Incluant le comité de labellisation des crèches Avip

Comité de coordination technique parentalité

Incluant les comités financeurs Reap et Clas
Le comité de coordination Médiation familiale et Espaces rencontres

Comité technique Animation de la Vie Sociale , enfance et jeunesse



Structures petite enfance, parentalité, AVS, enfance, jeunesse

Familles, Habitants

Mise en place de la nouvelle gouvernance haut-rhinoise des services aux familles

Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) décline les orientations prises par le Comité Alsacien de services aux Familles, pour le département du Haut-Rhin sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale et notamment :

- Le développement et le maintien des services aux familles
- L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier
- L'information et l'orientation de familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité
- L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extra-scolaire ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux
- La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

Le Comité départemental des services aux familles du Haut-Rhin se compose de chacun des membres du Casf dont l'action intervient sur le territoire du Haut-Rhin. Il est mis en place par le secrétariat général du Comité assuré par Jane-Aline BRIE, Sous-Directrice de la Caf en charge de l'Action Sociale et se réunit a minima une fois par an.

La première réunion du CDSF a permis de valider ses modalités de fonctionnement et celles des comités thématiques et de faire un point sur les actualités en matière de petite enfance.

Un appel à projets et un Règlement Intérieur d'Action sociale en évolution pour s'adapter au mieux au besoin des territoires et des familles

Un appel à projet 2025 de la Caf du Haut-Rhin a été mis en ligne le 21 novembre 2024. Cet appel à projets s'adresse aux structures associatives et collectivités locales qui œuvrent sur l'ensemble du territoire. Il présente les différentes modalités d'interventions de la Caf du Haut-Rhin pour accompagner les projets développés en faveur des publics (enfants, jeunes, familles et habitants).

Les critères relatifs à chaque axe d'intervention ont été précisés sur le Caf.fr. La date de dépôt a été fixée au 10 janvier 2025 pour un examen des dossiers au cours du 1^{er} trimestre.



<https://Caf.fr/professionnels/offres-et-services/Caf-du-haut-rhin/partenaires-locaux/appel-projet>

Le règlement intérieur d'action sociale

Le règlement intérieur d'action sociale a été remanié fin 2024 pour répondre à un souhait de simplification, d'apporter plus de clarté et de visibilité dans les différentes aides proposées (aides nationales et locales) et ainsi de permettre une meilleure connaissance de notre politique d'action sociale pour tous nos partenaires et familles.

Quelques nouveautés 2025 à souligner

- L'adhésion de la Caf du Haut-Rhin à VaCaf AVE (Aide aux Vacances Enfants) et AVS (Aide aux vacances sociales pour les bénéficiaires accompagnés par les partenaires).
- La revalorisation du quotient familial plafond notamment pour l'aide aux temps libres passant de 750 euros à 850 euros...

Nous souhaitons de très beaux projets au service des jeunes enfants, des enfants, des jeunes et des parents haut-rhinois.

Pour répondre à la multiplicité et à la complexité des dispositifs de financement que les partenaires sont amenés à solliciter, ce RIAS est mis à disposition des partenaires en un guide unique. Il constitue un outil de référence ; il décrit la nature, la qualité des bénéficiaires et l'ensemble de nos modalités d'intervention financière.



https://Caf.fr/sites/default/files/medias/681/Partenaires%20locaux/RIAS/RIAS_2025_Caf68.pdf

Assurer un pilotage efficient des ressources de la Branche et de la transition éco-logique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau

Ressources humaines

En 2024, l'équipe RH s'est stabilisée et renforcée avec les mouvements suivants :

- Mise en place d'un poste de Sous-Directrice en charge des ressources assurée par Madame Marjorie Florenson-Willer. Cette organisation a permis de mettre en place des réunions mensuelles visant à fluidifier les échanges d'informations entre les services ressources.
- Le renfort à hauteur de 0,20 ETP de la référente qualité de vie au travail au sein du service RH

pour travailler sur les différentes missions liées à la thématique de la qualité de vie des agents, ainsi qu'aux différentes obligations auprès des instances comme le Document unique d'évaluation des risques ou le Bilan annuel de la Commission Santé et Sécurité au Travail.

- Retour d'un des membres de l'équipe RH après une absence de longue durée

Relations sociales / négociations

En 2024, la direction a signé trois nouveaux protocoles d'accord avec les organisations syndicales : la revalorisation de la prise en charge des abonne-

ments de transport, le travail à distance et la qualité de vie et conditions de travail.

Recrutements

Sur le volet de la marque employeur, la Caf renforce son positionnement et a été présent sur divers événements liés à l'emploi sur tout le département du Haut-Rhin.

Lors de la semaine de l'emploi Ucanss, la Caf et la Cpam ont organisé un Job Dating commun le 2 octobre 2024.

Autres chantiers RH

Toujours soucieux d'améliorer la qualité du service rendu à nos agents, le service RH a revu certaines procédures et a ainsi modifié la gestion du paiement des indemnités télétravail et le mode de calcul d'attribution des titres restaurant. A cet effet, le service Ressources Humaines a rencontré les agents sur site afin de présenter cette nouvelle modalité.

tant aux agents de poser leurs questions aux gestionnaires RH sur les sujets tels que les congés, les RTT et les frais de déplacements.

En parallèle, le Café RH initié en 2023 confirme son succès avec plusieurs rendez-vous en 2024 permet-

Enfin, 2024 a été l'année de la mise à jour de nos référentiels emploi avec, à terme, l'objectif de faciliter notre base de travail en vue de la nouvelle classification qui verra le jour en 2025 !

Données chiffrées 2024 :

51 recrutements dont 14 en CDI

Moyenne d'âge : 42.5 ans

258 femmes sur 306 agents

285 CDI

Les moyens généraux au service des agents de la Caf

Composé du pilotage budgétaire commun de gestion (c'est-à-dire du budget permettant à la Caf de fonctionner dans des conditions optimales), des achats, du patrimoine, de la logistique et de la Responsabilité sociétale

Travaux de la plate-forme téléphonique et du service ARIPA

Grâce aux dialogues de gestion et aux projections de dépenses budgétaires, aux rationalisations réalisées en termes d'achats, la Caf a pu notamment préparer puis installer dans les meilleures conditions la nouvelle plateforme téléphonique au 3^{ème} étage de son siège ainsi que les services Informatique, ARIPA, et Ressources humaines.

Aménagement le plus important depuis plus de 3 ans, l'installation de ces services a nécessité l'intervention de l'ensemble des agents des moyens généraux ainsi que du service informatique.

Le budget commun de gestion

Le pilotage budgétaire du budget commun de gestion (BCG) est un enjeu central pour assurer le bon fonctionnement administratif et opérationnel de la Caf du Haut-Rhin. Le BCG couvre les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Caf : salaires, immobilier, informatique, frais généraux, etc.

Le budget commun de gestion :

- Assure l'efficacité des moyens de fonctionnement : il finance les ressources humaines (salaires, formation, recrutement). Il couvre aussi les autres dépenses de fonctionnement telles que les contrats de maintenance, abonnements, contrats d'énergie, etc.
- Respecte le cadre budgétaire fixé par la Cnaf : chaque Caf reçoit une enveloppe budgétaire définie de la Cnaf. Le pilotage budgétaire permet de respecter ces plafonds et d'optimiser les dépenses pour répondre aux objectifs fixés. Il garantit aussi la bonne répartition des crédits entre les différents postes (frais de personnel, autres dépenses de fonctionnement, investissements).

Comment est assuré ce pilotage budgétaire à la Caf du Haut-Rhin ?

- Planification et prévision budgétaire : élaboration d'un budget prévisionnel en début d'année.
- Suivi en temps réel : tableaux de bord, indicateurs de consommation des crédits.
- Réajustements réguliers : arbitrages internes pour réorienter les dépenses en fonction des priorités et des marges de manœuvre.
- Contrôle et indicateurs de suivi : comptes-rendus réguliers en interne et à la Cnaf pour s'assurer du respect des enveloppes budgétaires et remonter les points de vigilance ou les risques (suivi des Equivalents Temps Plein Moyen Annuel, suivi de la Ventilation fonctionnelle des effectifs).

des organisations (RSO), le service des moyens généraux a travaillé avec l'ensemble des équipes ressources et des agents de la Caf afin d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail en 2024.

Lancement des marchés, réunions de suivi de chantier, achats du mobilier, suivi budgétaire, déménagements de mobilier, visites guidées des agents : rien n'a été laissé au hasard pour que leur installation se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Coût des aménagements
et de l'installation des équipes
au 2^{ème} et au 3^{ème} étages
425 000 euros

- Optimise la gestion des ressources en fonction des évolutions : les Caf doivent s'adapter à des évolutions telles que l'augmentation du nombre d'allocataires ou la mise en place de nouveaux services. Le pilotage budgétaire de la Caf du Haut-Rhin permet d'anticiper ces évolutions et d'ajuster les dépenses en conséquence (recrutement, équipements, adaptation des locaux).
- Gère les investissements et les projets de modernisation : rénovation des locaux, achat de nouveaux logiciels, renouvellement de la flotte de véhicules, etc. Il garantit que ces projets soient financés sans compromettre les dépenses de fonctionnement quotidiennes.
- Évite les dépassements budgétaires et garantit l'équilibre financier : un suivi des indicateurs financiers (taux de consommation des crédits, évolution des coûts, comparaison avec les prévisions) permet de réagir rapidement en cas de dépassement budgétaire.

Le pilotage budgétaire du BCG permet de garantir une gestion efficace des moyens alloués à la Caf du Haut-Rhin, en conciliant efficience des ressources, adaptation aux besoins locaux et respect des objectifs nationaux.

Le budget commun de gestion de la Caf en 2024 :

- Frais de personnel : 16 517 044 euros
- Autres dépenses de fonctionnement : 1 972 441 euros
- Investissements locaux : 341 911 euros (dédiés presque en intégralité aux travaux et au mobilier de la Pfs et de l'Aripa)

Les achats : optimiser les coûts, garantir la qualité, agir pour l'avenir

Les acheteurs de la Caf du Haut-Rhin contribuent à l'efficacité budgétaire et à la maîtrise des coûts avec, comme ambition d'apporter la meilleure qualité possible aux services, tout en respectant les obligations réglementaires et les politiques d'achats publics.

Des achats engagés pour l'efficacité et la qualité

Les achats de la Caf du Haut-Rhin sont guidés par plusieurs impératifs : rationalisation budgétaire, conformité réglementaire et engagement en faveur du développement durable. Ces objectifs se traduisent principalement par :

- L'optimisation des coûts, tout en garantissant la qualité des biens et services acquis ;
- Le respect strict des réglementations des marchés publics, avec un soutien accru aux fournisseurs locaux ;
- L'intégration de critères éthiques, sociaux et environnementaux dans la sélection des prestataires.

Des engagements forts pour des achats responsables et innovants

Les enjeux de la Caf du Haut-Rhin en termes d'achats pour l'avenir seront de :

- Renforcer les achats locaux et responsables, c'est-à-dire intégrer systématiquement les critères environnementaux et d'éthique sociale dans les marchés (éco-conception, entreprises d'insertion, etc.) et favoriser les circuits courts pour réduire l'empreinte carbone ;
- Optimiser les coûts et garantir la qualité du service rendu, c'est-à-dire ne pas seulement regarder le prix d'achat mais le coût global sur toute la durée de la vie du produit (y compris le coût de séparation du bien) et améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés ;
- Encourager l'innovation dans les achats, c'est-à-dire expérimenter des solutions innovantes et intégrer des pratiques plus responsables.

Statistiques des achats en 2024 :

Près de 600 000 euros et
262 commandes engagées par l'équipe des achats
La Caf du Haut-Rhin paye ses fournisseurs et prestataires en
moyenne 25 jours à la réception de la facture.

Au cœur des lieux et des échanges : l'équipe du courrier, du patrimoine et de la logistique

L'unité Courrier, Patrimoine et Logistique de la Caf du Haut-Rhin joue un rôle central dans la gestion des infrastructures, des flux de courrier et de la logistique. Elle assure le bon déroulement des opérations nécessaires au quotidien des agents et à la continuité du service public.

Ses missions couvrent trois grands domaines :

- La gestion du courrier et de la documentation via la collecte, l'impression et l'expédition d'une partie du courrier, la numérisation de documents dans les outils dédiés (S@fir), la destruction sécurisée des documents et la gestion physique des archives.
- La maintenance et la logistique du patrimoine via le suivi des demandes d'intervention pour la maintenance des bâtiments et des équipements, en lien avec l'UIOSS le cas échéant (G@Cl, Nathyslog), la gestion et le suivi des travaux d'entretien et de rénovation, la réalisation de travaux internes (électricité, déménagement, manutention).
- La sécurité, la gestion du parc automobile et des interventions diverses : gestion du parc de véhicules de service (entretien, contrôles techniques, nettoyage) ; Suivi des dispositifs de sûreté (formation des agents, liaison avec la DDSP et la préfecture, organisation des exercices et contrôles) ; Gestion de la sécurité incendie et suivi des dispositifs de

prévention en lien avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale (UIOSS) ; Interventions diverses (déplacements pour certains achats, nettoyage, etc.)

En parallèle, l'unité a contribué en 2024 également à des missions transversales, telles que le suivi des inventaires de matériel (ISIAC), la gestion de la boîte courriel « moncomptepartenaire » sur le périmètre Cdap ou encore le suivi des contrôles annuels Cdap.

Une mission clé pour un fonctionnement efficace et sécurisé

Grâce à son champ d'action large et à son adaptabilité, l'unité Courrier, Patrimoine et Logistique garantit un environnement de travail fonctionnel, sécurisé et optimisé pour les agents et les allocataires. Ses actions, souvent invisibles mais essentielles, permettent à la Caf du Haut-Rhin d'assurer un service public fluide et efficient.

Statistiques en 2024 :

864 demandes d'interventions ont été traitées par l'équipe logistique.

Le service Etudes

Le service « Etudes » se caractérise par sa transversalité et la diversité de ses activités.

Tout au long de l'année écoulée, les différents axes des actions du service se sont articulés majoritairement autour de la refonte du projet de mise en place de la modernisation du Système d'information décisionnel (SID). Cette refonte a permis de faire l'interface avec les nouveaux outils, la gestion, l'administration et les habitations du SID.

Pour répondre aux sollicitations, le service a élaboré et géré des requêtes pour les différents services et partenaires. Avec les nouveaux outils en lien avec la modernisation du SID, le service a également pu créer des tableaux de bord locaux, sous forme de rapport power bi.

Afin d'accompagner le service d'Action sociale, le service Etudes a organisé une réunion de présentation avec l'ensemble des chargés de conseil et de développement pour une meilleure appropriation des outils SID mis à leur disposition (Imaje, open data...).

Pour assurer sa mission de service d'appui au pilotage : automatisation au maximum de la gestion et du suivi des statistiques et fiabilisation du recueil des indicateurs COG et d'intéressement.

Participation également à la mise en œuvre de portraits de territoires étoffés dans le cadre des renouvellements de CTG 2024.

Reconduction du projet d'actualisation de la publication nationale « Portrait social » à l'échelle départementale ainsi que d'un groupe de travail en étroite collaboration avec la Caf du Bas-Rhin pour la réalisation d'un portrait social à l'échelle de l'Alsace.

Une communication claire et transparente

La Caf du Haut-Rhin s'engage pleinement à offrir une communication efficace et transparente afin de répondre aux attentes de ses usagers et de valoriser ses services et actions. Pour garantir une diffusion accessible et pertinente de l'information, notre politique de communication repose sur plusieurs canaux stratégiques, en cohérence avec la démarche nationale portée par la Cnaf.

Une communication externe adaptée

Afin de fournir des informations claires, précises et actualisées sur nos services, prestations et démarches administratives, nous utilisons plusieurs supports :

- Le site internet Caf.fr : véritable plateforme centrale, il permet aux usagers d'accéder à des informations détaillées sur nos services, prestations et procédures administratives. Mis à jour régulièrement, il reflète les dernières actualités et évolutions.
- Les réseaux sociaux (Facebook, X et LinkedIn) : outils de communication directe et instantanée, ils nous permettent de partager des informations en temps réel, de répondre aux interrogations des usagers et de fédérer une communauté engagée.
- Les réseaux partenaires : en collaborant avec divers acteurs locaux, nous assurons une diffusion ciblée et élargie de nos informations, via des rencontres,

newsletters et échanges réguliers. Ces partenariats permettent d'atteindre des publics spécifiques et de maximiser l'impact de nos messages.

- Les actions sur le terrain : à travers des événements, rencontres et ateliers, nous informons directement les usagers et recueillons leurs retours. Ces interactions sont essentielles pour renforcer notre lien avec la communauté.

Une communication interne renforçant la cohésion

La Caf du Haut-Rhin veille à entretenir une communication interne dynamique pour favoriser l'engagement et la collaboration entre ses équipes. Une information fluide et des échanges réguliers permettent de renforcer la cohésion et de mobiliser efficacement les collaborateurs autour des projets communs.

Toujours en quête d'innovation, la Caf du Haut-Rhin reste attentive aux évolutions technologiques et aux bonnes pratiques pour améliorer constamment sa communication, tant externe qu'interne.

Service informatique

La sécurité informatique...encore et toujours !

Cette année a été marquée par une recrudescence de cyberattaques.

Soucieux et conscients de l'importance de ce sujet, nous avons lancé dès janvier des campagnes de sensibilisation sous forme de bandes dessinées.

Cependant, les Caisses d'Allocations Familiales ont été la cible d'une cyberattaque majeure en février. Le groupe de cybercriminels LulzSec a revendiqué le piratage de plusieurs milliers de comptes.

L'année 2024 a également été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, évènement très médiatisé qui donne des opportunités majeures à des cyberattaques.

C'est pourquoi nous avons mené davantage d'actions avec des campagnes de sensibilisation sur la sécurité informatique, incluant des clips vidéo, des bandes dessinées et des affiches diffusées sur le Cafcom, par courriel ou bien encore en fond d'écrans. Ces messages rappellent aux agents l'importance de la vigilance face aux enjeux de cybersécurité et fournissent des conseils ainsi que des bonnes pratiques à adopter.

En octobre 2024, une campagne de phishing a été menée à l'échelle de la branche dans les conditions les plus réalistes possibles, afin de tester les réflexes des agents, des managers de la sécurité du système d'information (Mssi) et des équipes DSI. Elle a permis de cibler aléatoirement 20 % des effectifs par organisme.

Résultats pour la Caf du Haut-Rhin soit 20% de l'effectif de notre organisme choisi aléatoirement :

	Cliqué seulement	Cliqué et piégé	Cliqué piégé et terminé	Non cliqué	Alerte phishing
Valeur	8	2	2	51	10
Pourcentage	12,7 %	3,17 %	3,17 %	80,95 %	15,87 %

La sécurité informatique repose également sur la surveillance du matériel. 38 % des incidents de sécurité concernent des vols et des pertes. Nous avons lancé une campagne pour sensibiliser sur ces enjeux et sur les bonnes pratiques à adopter en cas de problème. Vous l'aurez compris, l'année 2024 a été fortement marquée par la sécurité informatique !

Il est évident que les années à venir seront tout aussi impactées.

La sécurité informatique est l'affaire de tous ! Restons vigilants !

L'arrivée de PEPS !

Nous avons également mis en place un outil très attendu : la plateforme d'échanges partenaires sécurisés (PEPS), qui a pour objectif de faciliter l'échange de fichiers avec nos partenaires.

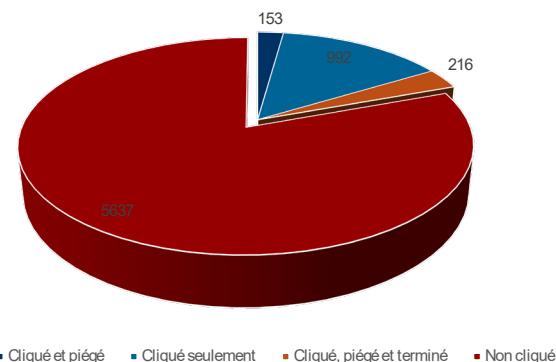
Migration Windows 11

Dans le cadre de la modernisation des postes de travail et dans un souci d'évolution tant au niveau matériel que logiciel et de sécurité, la Cnaf a décidé de migrer l'ensemble de ses 55 000 machines de Windows 10 vers Windows 11.

Pour quelle raison ? Windows 10 arrive en fin de support ce qui implique que les mises à jour de sécurité et fiabilité ne seront plus assurées.

Le déploiement se fait de manière progressive,

Le résultat national :



Grand nettoyage

Un vaste nettoyage a eu lieu ! L'entreprise D3E Solutions a procédé à la récupération du matériel informatique obsolète, plus de 165 postes, 35 imprimantes, 100 anciens téléphones fixes, une borne allocataires, ainsi que du matériel réseau et une variété de petits appareils informatiques.

Le support c'est aussi plus de 2 200 demandes d'interventions G@ci traitées en 2024 !

Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers

La responsabilité sociétale des organisations : un engagement concret pour un service public plus responsable

La Caf du Haut-Rhin intègre pleinement la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) dans ses activités, afin d'allier performance sociale, économique et environnementale. Cette démarche vise à renforcer l'impact positif de la Caf sur son territoire, en cohérence avec ses missions de service public.

Un rapport d'activités dédié à la RSO est disponible sur Caf.fr (Caf - Qui sommes-nous ?).

Le pilotage et la mise en œuvre de cette politique sont confiés à une chargée de projet RSO, dont les missions couvrent plusieurs axes stratégiques :

- Le déploiement de la stratégie RSO et l'animation interne via la définition et le suivi des objectifs en matière de RSO, la sensibilisation et l'accompagnement des équipes dans l'adoption de pratiques responsables et l'organisation d'actions de communication sur les enjeux RSO.
- L'environnement et la transition écologique en suivant et mettant en place des initiatives pour réduire l'empreinte environnementale de la Caf (réduction des déchets, économies d'énergie, mo-

bilité durable...), en participant aux projets liés à la transition écologique et aux achats responsables. Localement, la chargée de projet RSO participe à un groupe de travail inter-organismes regroupant les référents RSO de la Caf, de la Cram et de l'Urssaf.

- une veille réglementaire et une mise en conformité avec les obligations environnementales.
- L'inclusion et impact social en développant des partenariats avec des structures de l'économie sociale et solidaire.

Une démarche d'amélioration continue

À travers ces actions, la Caf du Haut-Rhin s'inscrit dans une dynamique de progrès, en intégrant la RSO à tous les niveaux de son organisation. La chargée de projet joue un rôle clé pour coordonner ces engagements et accompagner leur mise en œuvre effective, en lien avec les différents services et partenaires.



Atelier réparation de vélo dans le cadre de Mai à vélo



L'équipe Caf à la course des Mulhousiennes

Points numériques Caf et Espaces France Services dans le Haut-Rhin en 2024



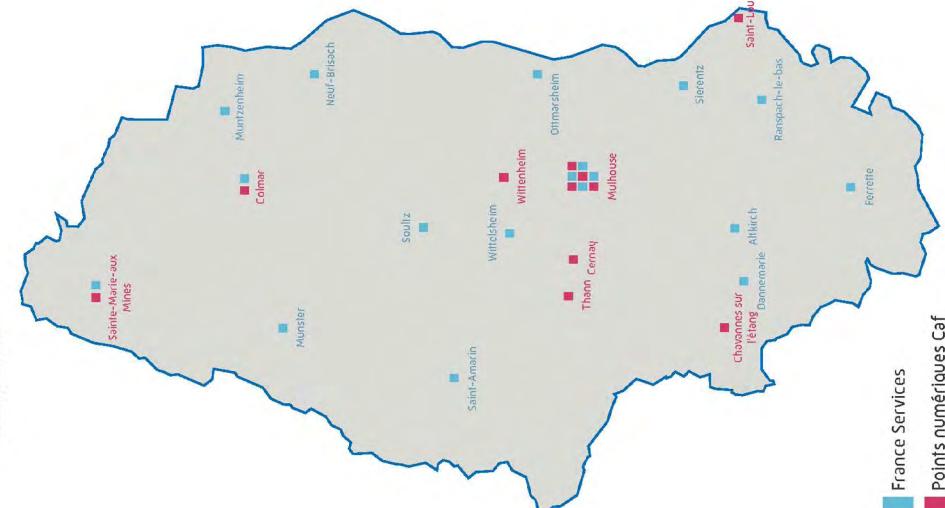
Région colmarienne

Colmar	Munzenheim	Munster	Sainte-Marie-aux-Mines
5a rue de Zurich 03.68.52.11.50 mardi au vendredi : 8h30 - 12h (sur rendez-vous de 13h30 à 16h) samedi : 9h - 12h	12 rue de Colmar 03.89.71.71.68 lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h / samedi : 9h - 12h	9 rue Sébastopol 08.05.29.04.40 mardi et jeudi : 14h - 17h30 mercredi : 8h - 13h	114 rue de Laffre de Tassigny 03.89.58.33.81 lundi - mardi : 8h - 12h mercredi : 8h - 12h / 14h - 17h jeudi : 14h - 19h vendredi : 12h - 16h

Accueil de Colmar
19 Boulevard du Champ de Mars
68000 Colmar

Région mulhousienne

Altkirch 5 rue Charles de Gaulle 03.89.29.23.90 lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h - 16h / vendredi : 9h - 12h / 13h - 15h30	Mulhouse - Niederbruck 5 rue du Maréchal de Tassigny 03.89.82.40.14 lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 10h - 12h / 15h - 17h mardi : 10h - 12h / 15h - 18h Samedi : 9h - 12h	Mulhouse Sous-Préfecture 2 place du Général De Gaulle 03.89.53.45.40 lundi au jeudi : 8h30 - 11h30 sur rendez-vous 13h15 - 15h30 vendredi sur rendez-vous	Sainte-Marie-aux-Mines 1 carrefour de Ribeaupillé lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Dannemarie 7 rue de Bâle 03.89.07.24.24 lundi, mercredi : 9h30 - 12h / 13h45 - 17h mardi : 9h30 - 12h / 13h45 - 18h jeudi : 9h30 - 12h vendredi : 13h45 - 17h	Mulhouse Coteaux 25 rue Mathias Grünenwald 03.68.52.11.52 mardi au vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h Samedi : 9h - 12h	Mulhouse 4 rue du Général de Gaulle 03.89.62.25.40 lundi au vendredi : 8h - 16h	Saint-André 55 rue Charles de Gaulle 03.89.82.62.05 lundi au jeudi : 9h - 12h / 15h - 17h15 vendredi : 9h - 12h
Ferrette 46 rue du Château 03.67.24.68.04 lundi : 8h - 12h / 13h - 16h mardi : 9h - 12h / 14h - 17h mercredi : 8h - 12h jeudi : 9h - 12h vendredi : 13h - 17h	Mulhouse Drouot 67 rue de Sausheim 03.69.77.77.23 lundi : 13h30 - 17h mardi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h vendredi : 9h - 12h	Saint-André 62 rue Jean Jaurès 03.89.62.25.40 lundi au jeudi : 9h - 12h / 15h - 17h15 vendredi : 9h - 12h	Saint-André 62 rue Jean Jaurès 03.89.62.25.40 lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h / 13h45 - 17h mardi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h jeudi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h vendredi : 8h45 - 12h / 13h - 16h
Colmar 5a rue de Zurich 03.68.52.11.50 mardi au vendredi : 8h30 - 12h (sur rendez-vous de 13h30 à 16h) samedi : 9h - 12h	Colmar 12 rue de Colmar 03.89.71.71.68 lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h / samedi : 9h - 12h	Colmar 9 rue Sébastopol 08.05.29.04.40 mardi et jeudi : 14h - 17h30 mercredi : 8h - 13h	Colmar 114 rue de Laffre de Tassigny 03.89.58.33.81 lundi - mardi : 8h - 12h mercredi : 8h - 12h / 14h - 17h jeudi : 14h - 19h vendredi : 12h - 16h
Wittenheim 4 rue de Cernay 03.89.57.77.47 lundi au mercredi : 9h - 12h / 15h30 - 17h jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h	Wittenheim 4 rue de Cernay 03.89.57.77.47 lundi au mercredi : 9h - 12h / 15h30 - 17h jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h	Wittenheim Place des Malgôé-Nous 03.89.52.85.88 lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h / 13h45 - 17h mardi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h jeudi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h vendredi : 8h45 - 12h / 13h - 16h	Wittenheim Place des Malgôé-Nous 03.89.52.85.88 lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h / 13h45 - 17h mardi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h jeudi : 8h45 - 12h / 13h45 - 18h vendredi : 8h45 - 12h / 13h - 16h
Wittenheim 17 rue Ross Haas 03.67.27.01.30 lundi : 9h - 12h / 13h - 17h mardi : 9h - 12h / 13h - 17h mercredi : 9h - 12h / 13h - 18h jeudi : 9h - 12h / 13h - 18h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h	Wittenheim 14 rue de Belfort 03.67.93.00.22 lundi : 10h - 12h / 13h - 17h mardi : 9h - 12h / 13h - 17h mercredi : 9h - 12h / 13h30 - 18h jeudi : 9h - 12h / 13h - 17h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h	Wittenheim 17 rue Ross Haas 03.67.27.01.30 lundi : 9h - 12h / 13h - 17h mardi : 9h - 12h / 13h - 17h mercredi : 9h - 12h / 13h - 18h jeudi : 9h - 12h / 13h - 18h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h	Wittenheim 17 rue Ross Haas 03.67.27.01.30 lundi : 9h - 12h / 13h - 17h mardi : 9h - 12h / 13h - 17h mercredi : 9h - 12h / 13h - 18h jeudi : 9h - 12h / 13h - 18h vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h
Wittenheim 13 avenue Robert Schuman 03.67.93.00.22 lundi vendredi : 8h - 12h30 / 13h30 - 18h30	Wittenheim 13 avenue Robert Schuman 03.67.93.00.22 lundi vendredi : 8h - 12h30 / 13h30 - 18h30	Wittenheim 13 avenue Robert Schuman 03.67.93.00.22 lundi vendredi : 8h - 12h30 / 13h30 - 18h30	Wittenheim 13 avenue Robert Schuman 03.67.93.00.22 lundi vendredi : 8h - 12h30 / 13h30 - 18h30



France Services

Points numériques Caf

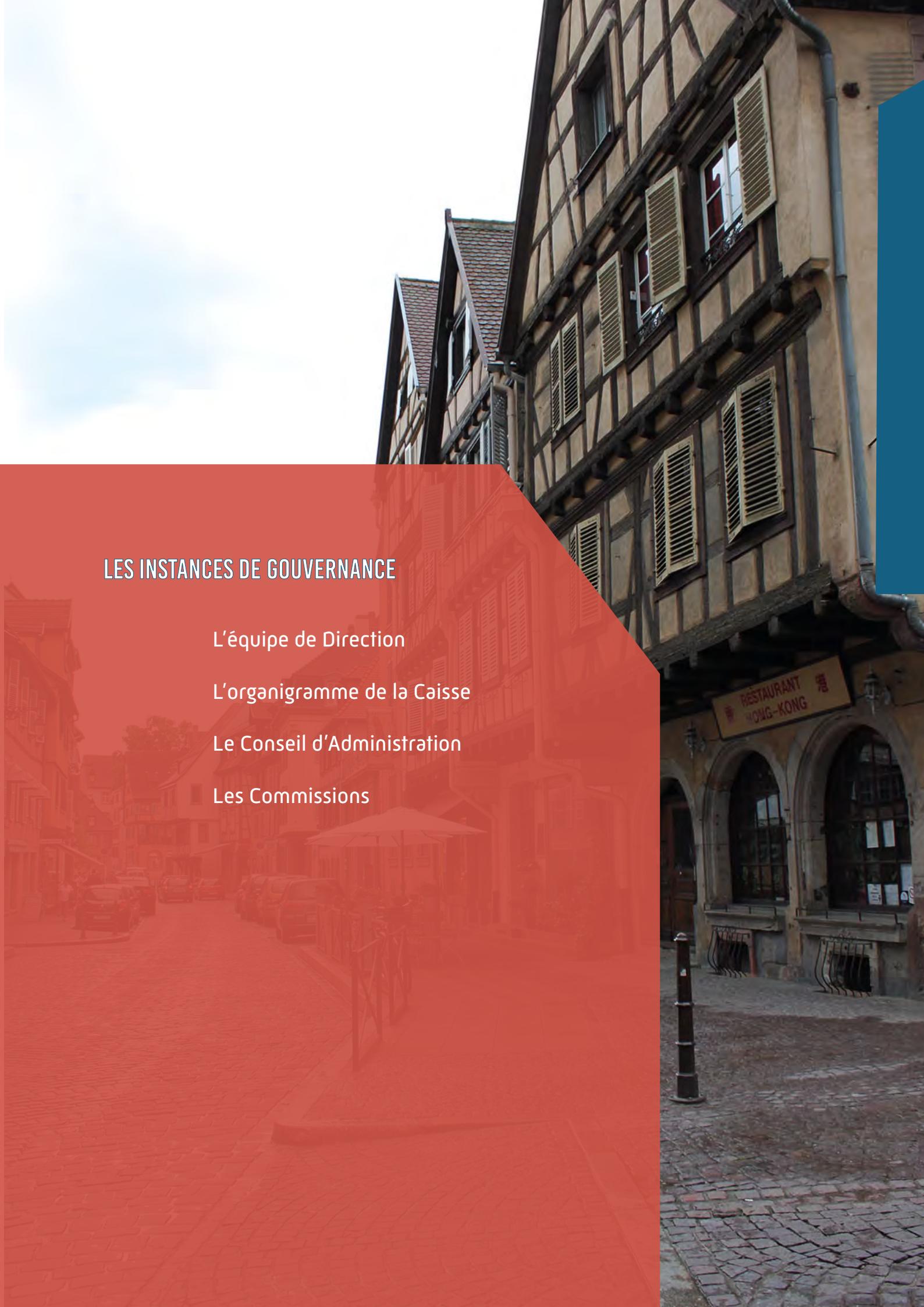
LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'équipe de Direction

L'organigramme de la Caisse

Le Conseil d'Administration

Les Commissions



Equipe de Direction

Lionel KOENIG, Directeur

Conformément à la réglementation, il assure le fonctionnement général de l'organisme, nomme aux emplois et organise les services.



Les Services Communication et Etudes relèvent de sa responsabilité.

Il représente la Caisse d'allocations familiales en justice et dans les actes de la vie civile et est le seul à pouvoir ester en justice. Il préside le Comité social et économique (CSE).

Il signe, conjointement avec le Président du Conseil d'administration, le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG).

Depuis le 1er février 2023, il s'efforce de faire progresser l'organisme à travers des recrutements, et améliorer notre efficience, afin de renforcer la Caisse avec des évolutions organisationnelles qui permettent de valoriser les différents métiers.

L'année 2024 a été consacrée à la préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 et du Plan de Développement Local « 2027 : Ensemble ».



Renato PACCHIONI, Directeur Comptable et Financier

Il est responsable de l'ensemble des opérations financières et comptables de l'organisme.

Il pilote, sous l'autorité du Directeur, la Direction Comptable et Financière de la Caf du Haut-Rhin composée de la comptabilité, des créances et de la vérification. Il a également en charge la Maîtrise des risques, le Service Contentieux et l'ARIPA, depuis le 30 mai 2022, sur délégation du Directeur. Il assure également la fonction de Directeur Comptable et Financier de l'UIOSS du Haut-Rhin.

De plus, Monsieur PACCHIONI a été nommé, du 1er Décembre 2023 au 30 Juin 2024, Directeur Comptable et Financier par intérim de la Caf du Doubs et de la Caf du Territoire de Belfort, mais aussi de l'Union Immobilière du territoire de Belfort.

Nicolas BEUQUE, Directeur adjoint

Il assure le pilotage des prestations légales et de la ligne du public. Le développement des téléprocédures et de l'innovation sont sous sa responsabilité. Il a la charge de la gestion du Système d'Information, ainsi que la Médiation.

Il seconde le Directeur en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, il le suppléé ou le remplace.



Il est particulièrement impliqué dans le Partenariat, dans le domaine des Prestations légales, dans l'amélioration de nos résultats et de la qualité de services.



Jane-Aline BRIE, Sous-directrice Action sociale

Elle est en charge de l'Action sociale et des relations avec les partenaires, dans lequel elle s'est fortement investie depuis son arrivée depuis le 1er septembre 2022.

Elle a procédé au renforcement des différentes équipes composant le service. Elle s'est particulièrement mobilisée sur la finalisation et le renouvellement d'une grande partie des CTG de l'ensemble du territoire du Haut-Rhin ainsi que sur l'évolution et la modernisation du Règlement Intérieur d'Action Sociale.

Elle assure la fonction de secrétaire générale de Comité Alsacien de Service aux Familles (CASF) depuis Janvier 2024, conjointement avec son homologue du Bas-Rhin

Marjorie FLORENSON-WILLER, Sous-directrice Ressources

Depuis le 1er Janvier 2024, elle a pris en charge les services Ressources comprenant les Ressources Humaines, les Moyens Généraux et le Service Informatique.

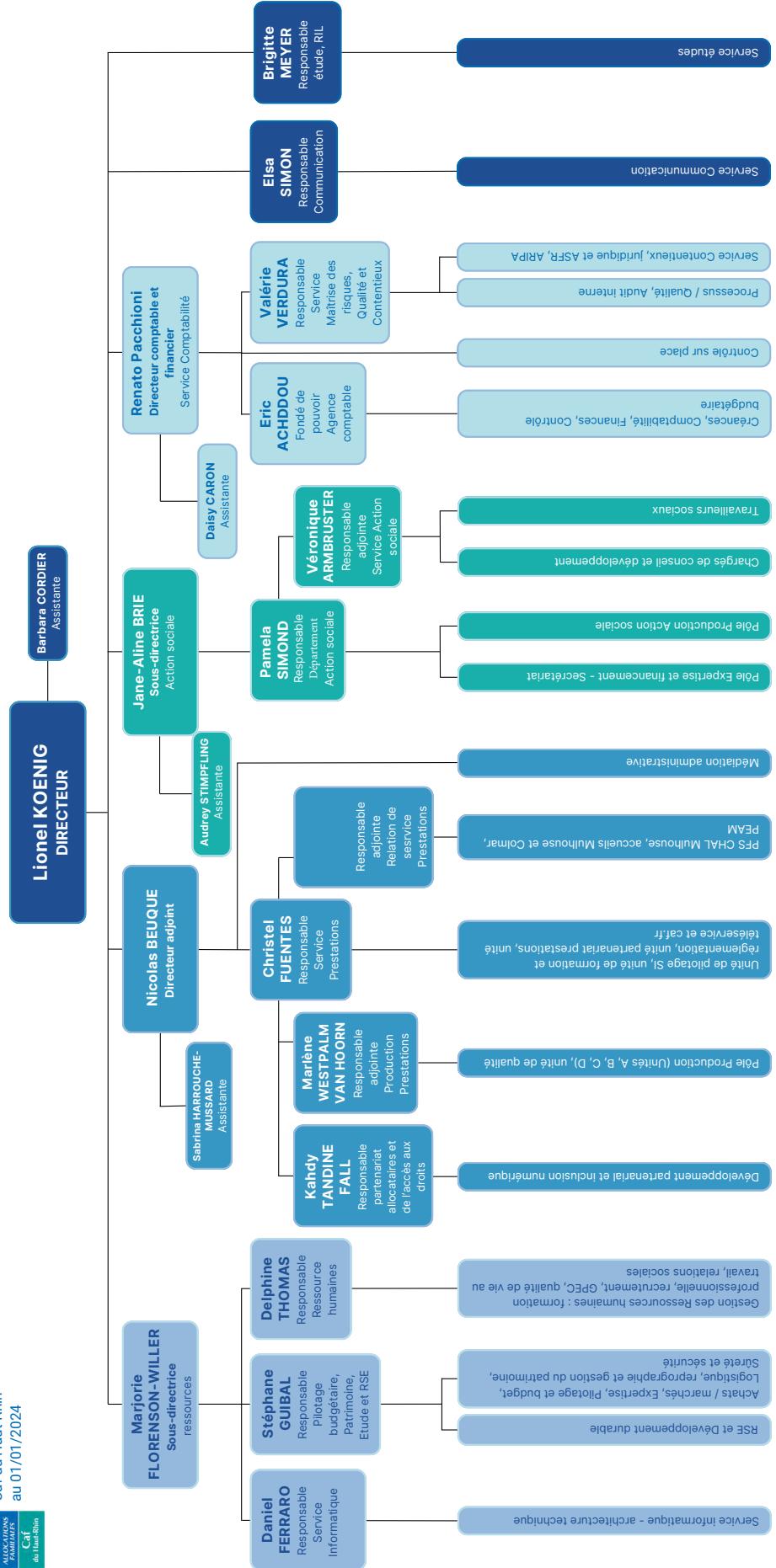


Elle a procédé à une évolution de l'organisation de ces services, afin d'optimiser le fonctionnement.

Elle met en œuvre, aux côté du Directeur, le dialogue social au sein de la Caf.

A leurs côtés,

Les assistantes de Direction : Daisy CARON, Barbara CORDIER, Sabrina HARROUCHE-MUSSARD, Audrey STIMPFLING



Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caf du Haut-Rhin est composé de 24 membres titulaires et de 16 membres suppléants. Trois représentants du personnel participent aux réunions avec voix consultative.

Il approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, et s'assure de son suivi. Il vote les budgets et délibère sur les orientations générales et la politique d'action sociale. Il statue notamment sur

Le Président du CA	M. CHERVY Luc
Le Premier Vice-Président du CA	M. RIMEIZE Jacques
La Deuxième Vice-Présidente du CA	Mme SELLGE Virginie
La Troisième Vice-Présidente du CA	Mme SATURNI Laurence

Relevé de décision du Conseil d'Administration en 2024

23 février 2024 :

- Validation du principe de renouvellement de la CTG de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.
- Validation du CPOG 2023-2027 de la Caf du Haut-Rhin par 15 voix pour et 2 abstentions.

30 mai 2024 :

- Approbation à l'unanimité de la nouvelle désignation au sein du Bureau du CA : M. Raymond LOOS (Medef) en remplacement de Mme Céline GREBIL (Medef).
- Rapport de validation des comptes 2023 : approbation, à l'unanimité, du bilan, documents de synthèse et annexe 2023, ainsi que des virements de crédit entre comptes non limitatifs et affectations du report à nouveau.
- Rapport de la commission facultative d'examen des comptes du 09 avril 2024.

25 septembre 2024 :

- Approbation du Budget Commun de Gestion (BCG) rectificatif N°1 de l'exercice 2024.

09 décembre 2024 :

- Présentation de la campagne de déclaration annuelle 2025 de conflit d'intérêts des administrateurs.
- Désignation des membres de la Commission de Recours Amiable pour l'année 2025 ainsi que de la secrétaire et de la secrétaire suppléante.
- Autorisation à la Commission de Recours Amiable de prendre et notifier les décisions concernant les contestations de droit.
- Validation de la délégation de pouvoirs consentie à la Commission de Recours Amiable.
- Autorisation au Président et au Vice-Président de la Commission de Recours Amiable de subdéléguer leurs signatures aux secrétaires de la Commission.
- Approbation du Budget Commun de Gestion (BCG) initial de l'exercice 2025.
- Approbation du Budget d'Action Sociale initial de l'exercice 2025.

l'attribution d'aides financières aux partenaires ou aux familles. Les administrateurs assurent également la représentation de la Caf auprès de ses partenaires. Le Président et les Vice-Présidents représentent la Caf lors des inaugurations ou signatures de conventions territoriales globales.

- Autorisation au Président du Conseil d'administration de signer le CPOG 2023-2027 de la Caf du Haut-Rhin.
- Présentation du diagnostic du Schéma Alsacien de Services aux Familles.

- Présentation des modifications apportées au CPOG 2023-2027 de la Caf du Haut-Rhin, suite à la demande du Directeur général et validation du CPOG.
- Présentation du Rapport d'activité 2023 de la Caf du Haut-Rhin.
- Présentation du bilan 2023 du contrôle interne.
- Présentation du bilan 2023 de la médiation administrative

- Approbation du Budget d'Action Sociale rectificatif N°1 de l'exercice 2024.

- Présentation du Baromètre Social et Institutionnel 2024 de la Caf du Haut-Rhin.
- Délégation au Président pour examiner les demandes au titre des fonds publics et territoires axe 3 – volet 2, dans le cadre de la Commission Partenariale IDJ pour l'année 2025.
- Présentation des Conventions Territoriales Globales sur le territoire du Haut-Rhin et autorisation de signature au Président du Conseil d'administration pour 2025.
- Validation de reconduction d'agrément de prestation de services jeunes pour CINE Le Moulin.
- Présentation des modifications apportées au Règlement Intérieur d'Action Sociale 2025.
- Présentation du recensement des marchés 2024.

Composition du Conseil d'Administration

		Titulaires	Suppléants
Assurés sociaux	CFDT	M. MORIN Gilles Mme WELFERT Isabelle	
	CGT	M. BRUA Alban M. COPPIN Yvan	M. SIYAKUS Alkan
	CGT-FO	Mme FLIELLER-JOLY Dominique M. RIMEIZE Jacques	M. STEININGER Alexis Mme JUNG Marie-Andrée
	CFE-CGC	M. BEAUVOIS Frédéric	Mme DAUCE Estelle
	CFTC	Mme SATURNI Laurence	M. NUSSBAUM Christophe
Représentants des employeurs	MEDEF	Mme GREBIL Céline M. LOSS Raymond	Mme LACOMBE Alexina Mme PAILLOT Véronique
	CPME	M. CHERVY Luc Mme SCHMITT Claude-Esther	M. HERREL Franck M. DIDEON Patrick
	U2P	M. FRIEH Alexandre	M. BATTAINI Stéphane
Représentants des travailleurs indépendants	CPME	Mme MORGAN Anne	M. CASHIN Steven
	U2P	M. HEROLD Bernard	
	FNAE	M. SCHWEBEL Jean-Christophe	Mme SCHMITT Fabienne
	UDAF	M. BOURQUARDEZ Joël M. GANTZER Pascal Mme GULLY Josiane	M. BROBECKER Claude Mme GARIN Solange M. MUNCK Nicolas
		Mme SELLGE Virginie	Mme PATROUCHEVA Marina
Personnes Qualifiées		Mme MATEUS Véronique	
		M. MENENDEZ José	
		M. MUNCH Pascal	
		M. SAHLA Soufiane	
Représentants du Personnel	CFTC	Mme BAESA Julie	Mme BONOMME Soraya
	CFTC	M. FAUSSER Christophe	Mme VATERLAUS Sarah
	CFDT	Mme WELKER Dominique	Mme TIERIN Sylvie

Bureau du Conseil d'Administration

Il est composé de 10 administrateurs, représentatifs des différentes tendances du CA. Le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit. Les membres du Bureau se réunissent pour préparer les CA et pour échanger sur les différents sujets relatifs à l'administration de la Caf du Haut-Rhin.

Composition du Bureau	TITULAIRES
Assurés sociaux	CGT
	CFDT
	CGT-FO
	CFTC
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	CPME
	MEDEF
	U2P
	FNAE
UDAF	Mme SELLGE Virginie
Personnes Qualifiées	M. MENENDEZ José

Commission de Recours Amiable

La Commission de Recours Amiable, commission obligatoire, déléguée du Conseil d'Administration, se réunit une fois par mois et traite des recours des allocataires (soit en contestation, soit en remise de dettes). Les membres de la Commission de Recours Amiable sont désignés pour une durée d'un an conformément à la réglementation.

Composition de la Commission de Recours Amiable :

		Titulaires		Suppléants
Assurés sociaux	CFDT	M. MORIN Gilles	CGT	M. BRUA Alban
	CFTC	Mme SATURNI Laurence	CGT-FO	Mme FLIELLER JOLY Dominique
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	CPME	Mme MORGGEN Anne	U2P	M. FRIEH Alexandre
	MEDEF	M. LOOS Raymond	U2P	M. HEROLD Bernard
	UDAF	Mme SELLGE Virginie	PQ	M. MENENDEZ José

Commission des pénalités

La Commission des Pénalités a été instituée dans la Branche Famille par la loi de financement de la Sécurité Sociale depuis 2006.

En cas de fraude, le Directeur a le pouvoir de prononcer des pénalités à l'encontre de l'allocataire dont la fraude est avérée. Cette commission donne un avis au Directeur sur l'application d'une pénalité et sur son montant.

La Commission des Pénalités est paritaire et composée de quatre administrateurs.

Composition de la Commission des Pénalités :

		Titulaires		Suppléants
Assurés sociaux	CFDT	M. MORIN Gilles	CGT	M. BRUA Alban
	CGT-FO	Mme FLIELLER JOLY Dominique	CFTC	Mme SATURNI Laurence
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	MEDEF	Mme GREBIL Céline	CPME	Mme MORGGEN Anne
	U2P	M. FRIEH Alexandre	U2P	M. HEROLD Bernard

Commission d'Action Sociale

Cette commission, déléguée du Conseil d'Administration a vocation à définir et à mettre en œuvre l'application de la politique d'action sociale. Elle se réunit environ toutes les six semaines pour prendre des décisions concernant les aides de financements individuelles et collectives d'Action Sociale.

Cette commission est composée de 14 membres (cinq représentants des assurés sociaux, cinq représentants des employeurs, deux représentants de l'UDAF, deux représentants des Personnes Qualifiées).

Composition de la Commission d'Action Sociale :

		Titulaires	Suppléants	
Assurés sociaux	CFE-CGC	M. BEAUVOIS Frédéric	CFE-CGC	Mme DAUCE Estelle
	CGT	M. BRUA Alban	CGT	M. COPPIN Yvan
	CGT-FO	Mme FLIELLER-JOLY Dominique	CGT-FO	M. STEININGER Alexis
	CGT-FO	M. RIMEIZE Jacques	CGT-FO	Mme JUNG Anne-Andrée
	CFDT	Mme WELFERT Isabelle	CFDT	M. MORIN Gilles
	CFTC	Mme SATURNI Laurence	CFTC	M. NUSSBAUM
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	CPME	M. CHERVY Luc	CPME	M. DIDEON Patrick
	MEDEF	Mme GREBIL Céline	MEDEF	Mme LACOMBE Alexina
	U2P	M. HEROLD Bernard	U2P	M. FRIEH Alexandre
	MEDEF	M. LOOS Raymond	MEDEF	Mme PAILLOT Véronique
	CPME	Mme MORGAN Anne	CPME	M. HERREL Franck
	FNAE	M. SCHWEBEL Jean-Christophe	FNAE	Mme SCHMITT Fabienne
UDAF		M. BOURQUARDEZ Joël	UDAF	M. GANTZER Pascal
		Mme SELLGE Virginie		Mme GULLY Josiane
Personnes Qualifiées		Mme MATEUS Virginie	Personnes Qualifiées	M. MENENDEZ José
		M. MUNCH Pascal		M. SAHLA Soufiane

Commission facultative d'examen des comptes

Cette commission permet d'avoir une présentation détaillée des comptes. Elle se réunit une fois par an et est composée de huit administrateurs (trois représentants des assurés sociaux, trois représentants des employeurs, un représentant des associations familiales et une Personne Qualifiée).

Composition de la Commission Facultative d'Examen des Comptes :

		Titulaires		Suppléants
Assurés sociaux	CFE-CGC	M. BEAUVOIS Frédéric	CFE-CGC	Mme DAUCE Estelle
	CGT-FO	Mme FLIELLER-JOLY Dominique	CFTC	M. NUSSBAUM Christophe
	CFTC	Mme SATURNI Laurence	CGT-FO	M. RIMEIZE Jacques
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	U2P	M. HEROLD Bernard	U2P	M. FRIEH Alexandre
	MEDEF	M. LOOS Raymond	MEDEF	Mme GREBIL Céline
	FNAE	M. SCHWEBEL Jean-Christophe	FNAE	Mme SCHMITT Fabienne
Autres représentants	UDAF	Mme SELLGE Virginie	UDAF	M. BOURQUARDEZ Joël
Personnes Qualifiées		Mme MATEUS Véronique	Personnes Qualifiées	M. MUNCH Pascal

Commission des marchés / Commission d'ouverture des plis

Commission des marchés / Commission d'ouverture des plis

Les marchés et travaux qui excèdent certains seuils réglementaires sont soumis à l'avis de la Commission des Marchés.

Cette commission est la seule pour laquelle la parité (salariés/employeurs) n'est pas obligatoire. Il doit y avoir autant de titulaires que de suppléants, avec un minimum de quatre membres.

Composition de la Commission des marchés et de la Commission d'ouverture des plis :

		Titulaires		Suppléants
Assurés sociaux	CFE-CGC	M. BEAUVOIS Frédéric	CGT	M. COPPIN Yvan
	CGT	M. BRUA Alban	CGT-FO	Mme FLIELLER-JOLY Dominique
	CFTC	Mme SATURNI Laurence		
Représentants des employeurs et travailleurs indépendants	CPME	M. CHERVY Luc	CPME	Mme SCHMITT Claude-Esther
	MEDEF	Mme PAILLOT Véronique	MEDEF	M. LOOS Raymond
Autres représentants			UDAF	Mme SELLGE Virginie

Conseil d'Administration de l'UIOSS du Haut-Rhin

L'UIOSS du Haut-Rhin est l'organisme de sécurité sociale chargé de la gestion immobilière des trois organismes occupant le site (Cpam, Urssaf et Caf).

Six administrateurs de la Caf siègent au CA de l'UIOSS, à savoir deux représentants des assurés sociaux, deux représentants des employeurs, un représentant de l'UDAF, et une Personne Qualifiée.

Représentants du CA de la Caf au CA de l'UIOSS du Haut-Rhin :

		Titulaires		Suppléants
Assurés sociaux	CFDT	M. MORIN Gilles	CGT-FO	Mme FLIELLER-JOLY Dominique
	CGT-FO	M. RIMEIZE Jacques	CFDT	Mme WELFERT Isabelle
Représentants des employeurs et Travailleurs Indépendants	CPME	M. CHERVY Luc	U2P	M. HEROLD Bernard
	MEDEF	M. LOOS Raymond	CPME	Mme MORGEN Anne
	UDAF	M. BOURQUARDEZ Joël	UDAF	Mme SELLGE Virginie
Personnes Qualifiées		M. MUNCH Pascal	Personnes Qualifiées	M. MENENDEZ José

DicoCaf

A

AAH	Allocation adulte handicapé
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
AJPA	Allocation journalière du proche aidant
ALF	Allocation de logement familial
ALS	Allocation de logement social
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ARIPA	Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
AVF	Aide aux vacances en famille
AVS	Animation de la Vie Sociale
AVVC	Aide pour les victimes de violences conjugales

B

BCG	Budget commun de gestion
-----	--------------------------

C

CA	Conseil d'administration
Caf	Caisse d'Allocations familiales
CCAS	Centre communal d'Action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CeA	Collectivité européenne d'Alsace
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des Cadres
CGT	Confédération générale du travail
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
COG	Convention d'objectifs et de gestion

CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
CRA	Commission de recours amiable
CS	Centres sociaux
CSE	Comité social et économique
CSU	Conseiller de service à l'usager
CTG	Convention territoriale globale

D

DCF	Directeur comptable et financier
DITP	Direction interministérielle à la transformation publique
DRM	Dispositif ressources mutualisées
DSN	Déclaration sociale nominative
DTR	Déclaration trimestrielle de ressources

E

EAEA	Entretien annuels d'évaluation et d'accompagnement
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EFS	Espace France service
EPCI	Établissement publics de coopération intercommunale
ETP	Equivalent Temps plein
EVS	Espace de vie sociale

F

FO	Force ouvrière
----	----------------

G

GCA	Gestionnaire Conseil Allocataires
-----	-----------------------------------

H

HLM	Habitation à loyer modéré
-----	---------------------------

I

IQL Indicateur de qualité de liquidation

L

LAEP Lieux d'accueil enfants-parents

M

m2A Mulhouse Alsace Agglomération
MAM Maison d'assistants maternels
MDPH Maison départementale des personnes handicapées
MEDEF Mouvement des entreprises de France
MNS Montant net social
MSA Mutualité sociale agricole

O

OPAH Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

P

PDALHPD Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDL Plan de Développement Local
PDLHI Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne
PEPS Plateforme d'échange partenaires sécurisée
PFS Plate-forme de services
PMI Protection maternelle infantile
PPA Prime d'activité
PS jeune Prestation de service jeune
PSU Prestation de service unique

Q

QVT Qualité de vie au travail

R

REAAP Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RH Ressources humaines
RIAS Règlement intérieur d'action sociale
RPE Relais petite enfance
RSA Revenu de solidarité active
RSE Responsabilité sociétale des entreprises
RSO Responsabilité sociétale des organisations

S

SASP Service d'accompagnement et de soutien à la parentalité du Haut-Rhin
SID Système d'information décisionnel
SNAJD Service national Appui juste droit
SNLFE Service national de lutte contre la fraude à enjeux
SPRULO Service public de la Rue au Logement
SVI Service vocal interactif

T

TI Travailleur indépendant
TISF Technicienne de l'intervention sociale et familiale

U

U2P Union des entreprises de proximité
UDAF Union départementale des associations familiales
UIOSS Union immobilière des organismes de sécurité sociale
UNAPL Union nationale des associations des professions libérales



Caisse d'Allocations familiales
du Haut-Rhin
26 avenue Robert Schuman
68084 Mulhouse Cedex